Extr. from Mem. Soc. Ant. de Normandie, Caen.
Tom. xvii, 1847.

RECHERCHES

SUR

LES LÉPROSERIES ET MALADERIES

DITES VULGAIREMENT MALADRERIES,

QUI EXISTAIENT EN NORMANDIE;

Par M. A. LÉCHAUDÉ-D'ANISY,

Membre de la Société.

DES LÉPROSERIES ET MALADERIES.

De tous les fléaux qui ont affligé l'humanité, la lèpre est sans contredit la plus anciennemaladie dont l'histoire fasse mention. Elle était connue des Egyptiens, qui la transmirent aux Juifs, comme nous l'apprend l'Écriture-Sainte; et l'ordre que Moïse fit exécuter contre sa sœur, prouve que ceux qui étaient atteints de ce genre de maladie étaient exclus de la société des autres hommes jusqu'à leur entière guérison.

Nos chroniques les plus anciennes font mention de cette maladie, qui a porté indistinctement les noms latins de *Lepra*, *Misellaria* ou d'*Elephantia;* et en vieux français ceux de *Mesel* ou *Mesiax* pour exprimer un lépreux. « Quant Mesiax apele home sain, ou quant li home sain apele « un Mesel; li Mesiax pot mettre en défense, qu'il est hors de la loi « mondaine (1). »

(1) Bellomanerius ms. cap. 62. — Sangerman dit aussi dans son glossaire verbo Elephancia que c'est une espéce de mesclerie ou de lèpre.

Tous les auteurs qui ont parlé de cette maladie en ont fait des descriptions plus ou moins horribles (1), et presque tous nous ont peint le lépreux sans espoir, appelant vainement la mort pour mettre un terme à sa triste existence, qui se prolongeait souvent jusques dans un âge très-avancé.

Les lois Lombardes firent, pour ainsi dire, un mort vivant du lépreux, en lui appliquant les effets de la mort civile. Après avoir recouvert ce malheureux d'un linceul et lui avoir fait entendre une messe des morts, suivie du *Libera*, on le conduisait dans le cimetière, où le prêtre prenait une pelletée de terre qu'il lui posait par trois fois sur la tête, en lui disant: « *Souviens-toi que tu es mort au monde et, pour ce, aye patience en toi.* » Il lui était alors défendu d'approcher de personne; de ne rien toucher de ce qu'il marchandait pour acheter; de se tenir toujours au-dessous du vent, lorsqu'il parlait à quelqu'un; de sonner sa *tartavelle* ou cliquette, quand il demandait l'aumône; de ne pas sortir de sa borde ou tannière sans être vêtu de la housse; de ne boire en aucune fontaine ou ruisseau, qu'en celui qui était devant sa borde; de ne point passer ponts ni planche sans gants; enfin, de ne pas sortir sans un congé du curé ou de l'official du lieu (2). Aussi, voyons-nous un malheureux lépreux, même dans l'aisance, obligé de s'exiler du sein de sa famille, à laquelle il était en horreur, ne pouvoir trouver une retraite qu'en abandonnant la moitié de son bien aux moines. « Cum se Ragierus Fortinus lepra sensisset, « rogavit nos ut eum in nostra suscipientes apud Bellum locum, Ceno- « manensis, sicut de uno monachorum curam de eo geremus. Quo im- « petrato donavit ecclesiæ nostræ medietatem quam possidebat, etc. « Uxor ipsius Ragierii N*** et amborum filii ecclesiæ nostræ hanc dona- « tionem confirmaverunt (Archives de Savigny).

(1) Galien, Armand de Villeneuve, Antoine Paré, le comte de Maistre, et particuliérement Milton dans sa peinture du lépreux:

« A sad, noizon place, wherim are laid
Numbers of all diseas'd of all maladies!
Dire is the tossing, deep the groans: despair
Tends the sick, busy from couch to couch;
And over them, triumphant death his dart
Shakes, but delays to strike, to oft invok'd
With vows, as thiers chief good, aud final hope. »

(2) Ephem. Troyen, p. 113.

La politique et la religion s'unirent bientôt pour trouver des remèdes à cette maladie, ou, du moins, pour en arrêter les progrès. Aussi des ordonnances furent-elles rendues, dès les premiers temps de la monarchie, pour séparer le lépreux de la société. On s'occupa en même temps de pourvoir à leur subsistance, et la piété de nos pères ne tarda pas à élever et à doter cette multitude de léproseries ou maladeries, dont nous voyons encore quelques vestiges auprès des villes ou des principaux bourgs de cette province.

Plusieurs historiens ont avancé que la maladie de la lèpre avait régné, beaucoup plus anciennement en Angleterre qu'en France. Ils s'appuyent sur ce que St.-Finian, de la famille des rois de Munster, en était attaqué lorsqu'il fonda le monastère d'Inis-Fallen, d'où lui vint le surnom de Lobhar ou le Lépreux. Il est cependant bien évident que nos premiers conciles s'occupèrent particulièrement des lépreux dès le commencement du VIe. siècle, ainsi qu'on le voit dans l'un des canons du cinquième concile d'Orléans, par lequel les pères recommandent aux évêques de prendre un soin particulier de ceux qui seraient atteints de cette maladie. Il en est de même du concile tenu à Lyon en 583, qui recommande également aux évêques le soin des lépreux de leurs diocèses, « afin que « l'église leur fournissant le nécessaire, ils ne puissent avoir aucun « prétexte pour se mêler avec les autres hommes. »

Il est probable que cette maladie se ralentit pendant le VIIe. siècle, et même durant toute la première moitié du VIIIe.; car le plus ancien document que nous trouvons en France, après les conciles, ne remonte pas au-delà d'une ordonnance de Pépin (1), donnée à Compiègne en 757. *Elle permettait à la femme saine de se séparer de son mari lépreux.*

Charlemagne, par une autre ordonnance de l'an 789, fit pour ainsi dire parquer les lépreux : il leur défendit de se mêler avec le reste du peuple.

Les capitulaires de nos rois nous fournissent aussi quelques ordonnances semblables, destinées autant que possible à arrêter l'extension de ce fléau. Elles s'arrêtent à l'année 929, avec les registres qui les renferment.

(1) Capit. Reg. Franc. Baluze, tom. 1er., col. 184.

La coutume de Normandie (1) et celle du Hainaut (2) contiennent des dispositions qui donnent lieu de croire que cette horrible maladie, déjà très-répandue en France, vers le X[e]. et le XI[e]. siècle, ne fut cependant introduite en Normandie que vers le milieu de ce dernier.

Suivant une vieille coutume manuscrite de Normandie « Li mesel (ou « lépreux) ne poeut estre heirs à nului, partant que la maladie soit « apparoissante communément, mais ils tendront leur vie l'éritage que « il avoient ains que il fussent mesel. »

Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, en faisant établir plusieurs léproseries en Normandie, dans le XII[e]. siècle, et en stimulant la libéralité de ses sujets pour fonder de semblables établissements, paraît avoir fait quelques règlements pour les lépreux et avoir prescrit des mesures pour les éloigner des villes et des villages; mais ces divers actes ne nous sont point parvenus.

Dès le commencement du XIII[e]. siècle, ce fléau avait été tellement multiplié par les croisades qu'il n'y avait pas de villes, de bourgs et même de grandes communes, qui n'eussent leurs léproseries particulières (3) ; et nous voyons Louis VIII léguer par son testament, fait en 1225, cent sous (ou 84 liv. d'aujourd'hui) à chacune des deux mille léproseries de son royaume.

Les coutumes générales, connues sous le nom d'établissement de St.-Louis, contiennent aussi quelques règlements concernant les léproseries et spécialement contre les abus commis par les prévôts fermiers, chargés de l'administration des biens de ces hôpitaux.

Odon Rigaut, archevêque de Rouen, dans ses visites pastorales, et particulièrement Robert de Harcourt, évêque de Coutances, dans ses statuts synodaux de l'an 1294 (2), nous ont également laissé de curieux documents sur les lépreux et les léproseries de la Normandie.

En 1315, Louis X (dit le Hutin), crut détruire la mendicité, siége principal de la lèpre, en permettant aux juifs d'acheter des rotures en se faisant chrétiens ; mais il ne fit qu'augmenter ces deux fléaux, parce

(1) Art. 224.
(2) Chap. 9, tom. 7.
(3) Suivant Mathieu Paris, il y avait plus de 19,000 Léproseries dans tous les Etats de la chrétienté.
(4) Statuts synodaux du diocèse de Coutances, imprimés en gothique, à Rouen, en 1538.

que les seigneurs, auxquels ces nouveaux convertis appartenaient, s'emparèrent de leurs biens, sous le spécieux prétexte que la liberté qu'ils acquéraient par ce moyen privait lesdits seigneurs du droit de propriété qu'ils avaient sur la personne même du juif.

Charles VI, par une ordonnance de l'an 1381, abolit cet usage barbare; mais dix ans après il en rendit une autre, plus cruelle encore, en expulsant ces mêmes Juifs du royaume et en s'emparant de leurs biens.

Néanmoins cette mesure, quelqu'injuste qu'elle fût, eut cependant un résultat qui en tempéra l'atrocité, puisqu'on doit lui attribuer le peu de progrès que fit cette maladie pendant le XVe. siècle et au commencement du XVIe. Une ordonnance de François Ier., en date du 19 décembre 1543, prouve, en effet, que cette maladie était alors beaucoup diminuée et qu'une grande partie des maladeries se trouvaient désertes et restaient sans emploi. C'est pourquoi ce prince enjoignit de faire faire un état des biens de tous les établissements de ce genre dont les administrateurs dissipaient le revenu, afin d'en prévenir la ruine; mais, cette ordonnance ne reçut pas son exécution, et les biens de ces maisons continuèrent d'être dilapidés comme par le passé.

Bientôt après, cette dilapidation vint de la couronne elle-même; et Henry II, pour soutenir la guerre qu'il faisait à Charles-Quint, après avoir mis, en 1552, un impôt de 25 liv. sur chaque clocher du royaume, ordonna ensuite de s'emparer de tous les biens disponibles des léproseries et maladeries.

Henri IV, par un édit du mois de juin 1606, ordonna que son grand aumônier, ou ses vicaires-généraux, procédassent à la révision des comptes des fermiers des maladeries, afin d'employer les sommes dont ils étaient détenteurs, à l'entretien et au soulagement des pauvres gentilshommes ou autres officiers et soldats estropiés dans les dernières guerres.

Quelques symptômes de la lèpre s'étant manifestés vers le commencement du règne de Louis XIII, ce prince ordonna, par sa déclaration du 24 octobre 1612, de répartir ces nouveaux lépreux dans les maladeries qui subsistaient encore, et il fit pourvoir à leur subsistance au moyen de pensions que les fermiers de ces hôpitaux furent contraints de leur payer.

Mais bientôt la fainéantise chercha à exploiter, à son profit, ces

secours donnés aux véritables lépreux : des vagabonds se firent admettre dans ces tristes maisons, après s'être frottés d'herbes corrosives, qui les faisaient paraître couverts de pustules et d'ulcères les plus dégoutants.

La découverte de ces honteuses supercheries rendit bientôt les maladeries désertes ; et les revenus affectés à ces établissements, n'ayant plus de destination fixe, eussent fini par être entièrement dilapidés par les employés préposés à leur administration, si Louis XIV n'y eût apporté un prompt remède. Ce prince, par son édit du mois de décembre 1672, donna une nouvelle destination à ces établissements, et disposa de leurs biens pour accorder des pensions ou des Commanderies aux officiers de ses troupes qui s'étaient distingués dans les dernières guerres. En même temps il réunit leurs domaines à ceux que possédaient déjà les ordres hospitaliers et militaires de St.-Lazare de Jérusalem et du Mont-Carmel qui avaient été précédemment unis par Henry IV, en 1607.

Par un autre édit, du mois de mars 1693 Louis XIV, voyant que l'abandon qu'il avait fait des biens des léproseries et maladeries, aux ordres du Mont-Carmel et de St.-Lazare, n'apportait aucun soulagement aux officiers de ses troupes qui les possédaient, à titre de Commanderie, à cause des procès que leur suscitait la division des terres de ces petites propriétés, ce prince ordonna définitivement la désunion de ces biens et se réserva d'en faire jouir quelqu'autre établissement en dédommageant les fondateurs et les officiers qui en jouissaient. En conséquence, il rendit une nouvelle déclaration, en date du 15 avril de la même année, par laquelle il remit en possession des biens des maladeries et léproseries les anciens fondateurs qui justifièrent suffisamment de leurs droits ; et en même temps il pourvut à l'entretien de l'hôpital de St.-Mesmin, dans lequel on réunit tout ce qui restait en France de malades affectés de la lèpre.

Enfin, par une nouvelle ordonnance de la même année, qui ne fut cependant vérifiée et exécutée qu'en 1696, ce prince réunit les Maladeries dont les anciens fondateurs n'avaient pu justifier de leur titre, aux hôpitaux ou autres établissements les plus voisins des lieux où elles étaient situées ; et ces derniers en sont demeurés possesseurs jusqu'à l'époque de la révolution.

Quoique la piété de nos pères, ou plutôt la crainte de cette horrible

maladie ait fait multiplier à l'infini les léproseries dans cette province, néanmoins les diverses mutations qui se sont successivement opérées dans le régime administratif de ces maisons, ainsi que les dilapidations auxquelles elles ont été si souvent exposées, ne m'ont permis de recueillir dans les archives départementales qu'un fort petit nombre de chartes primitives de leur fondation, et encore moins d'actes civils ou particuliers passés par des lépreux (1). Aussi la table indicative des léproseries et des maladeries, dont je donne ici une courte description, est-elle fort incomplète, bien que le chiffre numéral s'en élève à 218. Elle eût même été moins considérable encore, si je n'eusse eu recours aux pouillés de nos divers diocèses, qui ne désignent souvent ces anciens établissements que sous le nom d'hôpital ou de chapelle.

(1) L'un de ces derniers se trouve parmi les chartes de l'Abbaye-aux-Dames de Caen : il porte que l'an 1279, Christine de Fontenay et Marguerite sa mère, veuve de Guillaume de Fontenay de Calix, vendirent à Jehanne, femme de Geoffroy Paris, *lépreux en la Maladrerie de Beaulieu*, une maison à Calix, pour 22 sols tournois.

TABLE INDICATIVE

DES

LÉPROSERIES ET MALADERIES

DE NORMANDIE.

1. ALENÇON (LÉPROSERIE D').

Les croisés, revenus de la Terre-Sainte, en 1145, avec Guillaume III, comte d'Alençon, ayant apporté la lèpre dans cette ville, ses habitants, pour se garantir de la contagion de cette horrible maladie, fondèrent une léproserie à l'extrémité du faubourg de Mont-Sor, dans la paroisse de St.-Paterne. Suivant les grands rôles de l'échiquier de Normandie, nos ducs, Rois d'Angleterre, dotèrent cette léproserie de 60 sols 10 deniers sur l'aumône établie. — En 1208, Robert III, comte d'Alençon, accorda à ces mêmes lépreux une foire franche, annuelle, ainsi que le droit d'avoir 40 porcs dans ses forêts, et deux bourgeois de la ville chargés de quêter pour eux. — Ce prince leur concéda en outre d'autres droits que saint Louis confirma en 1246. Voyez aussi le testament de la comtesse de Blois, Jeanne de Châtillon, daté du mois de juillet 1291, donné en faveur de cette maladerie.

La chapelle de la léproserie d'Alençon, consacrée à saint Lazare, était dirigée par un prêtre qui prenait le titre de curé. Celui-ci était à la nomination des habitants. Le prieur de Chérisay et curé d'Arçonnay était encore administrateur de cette maison en 1673; mais, bientôt après, Louis XIV en réunit les biens aux ordres de St.-Lazare et du Mont-Carmel, et enfin, par son édit du 20 juillet 1693, il affecta ces mêmes biens à l'hôtel-Dieu d'Alençon. (Voyez Odolant Desnos, tome 1er. pages 88 et 89).

2. ALLEMAGNE. (MALADERIE D').

Suivant M. l'abbé De La Rue (Essais hist. t. 1er., p. 353), il y avait autrefois une maladerie particulière pour la paroisse d'Allemagne, près de la ville de Caen. L'origine en a été attribuée à une colonie d'Alains ; mais il ne dit point si cette maladerie, dont il ne reste plus de vestiges, était placée dans la haute, ou dans la basse Allemagne. (Ces deux paroisses se touchent.)

3. AMONDEVILLE (LÉPROSERIE D').

La léproserie d'Amondeville, dont la chapelle faisait partie de l'exemption de Fécamp, diocèse de Bayeux, ne nous est autrement connue que par un acte du tabellionnage de Caen, daté du 19 juillet 1394, dans lequel on voit qu'un nommé Jehan Legrant et sa femme, l'un et l'autre malades en la léproserie d'Amondeville, se donnent réciproquement leurs biens, pour que le survivant des deux puisse en jouir. (Regist. du Tabell. Archives du Calvados).

4. ANDELY (LÉPROSERIE D').

Les chapelles ou léproseries de St.-Léonard du petit Andely, et peut-être même celle du Mesnil-sur-Andely, qui l'une et l'autre faisaient partie du doyenné de Gamaches, dans l'archevêché de Rouen, ne nous sont connues que par les grands rôles de l'échiquier de Normandie qui disent seulement que les lépreux d'Andely reçurent, vers l'an 1194, la somme de 10 liv. sur l'aumône du Roi.

5. L'ARBRE-MARTIN (LÉPROSERIE DE)

La Chapelle-léproserie de la Brete ou de l'Arbre-Martin, assise en la paroisse de Bavent, doyenné de Troarn, et dont le chételau malades butait sur celle de Varaville, paraîtrait avoir été fondée par une ancienne famille de Bavent, éteinte aujourd'hui, qui portait le nom de *Robertus de Arbore*, et qui aurait imposé son nom à cette ancienne maladerie.

Suivant le pouillé de Bayeux, le seigneur de Bavent, ainsi que le prieur et les frères de cette même léproserie, présentaient conjointement à cette chapelle. Nous n'avons trouvé d'autre document, sur cet hospice, qu'un acte du Tabellionage de Caen, de l'an 1389, qui nous fait connaître qu'un nommé Thomas Oton, lépreux en la Maladerie de l'Arbre-Martin donna à sa femme tous ses biens meubles, à l'exception d'une génisse et d'une jument, afin qu'elle fût tenue à le servir, à cuire son pain et à laver ses draps, ainsi qu'à faire toutes autres choses à lui nécessaires, ce qu'elle promit.

6. ARCHIS ou ARQUES (Léproserie d').

Nous lisons, p. 236 des visites d'Eudes Rigault, A. D. 1257, IV. idib. julii : dedicavimus ecclesiam leprosariæ de Archis.

7. ARDEVON. (Léproserie de St.-Gilles d').

L'existence de la chapelle-léproserie ou maladerie de Saint-Gilles d'Ardevon, au diocèse d'Avranches, qui dépendait de l'abbaye du Mont-St.-Michel, nous est révélée, non-seulement par le rôle des rentes et redevances d'Ardevon, dressé en 1270, mais encore par une correspondance particulière entre Huet, évêque d'Avranches, et M. de Gourgues, faisant les fonctions de procureur-général près la commission pour la réunion aux hôpitaux des léproseries et maladeries de l'Avranchin. — Celle de St.-Gilles d'Ardevon passait pour jouir de 1,300 livres de rente; aussi M. de Gourgues fit-il tous ses efforts pour obtenir des lettres-patentes et des arrêts du Conseil pour la réunir à l'hôpital d'Avranches. D'un autre côté, l'évêque et son chapitre, appuyés par M. de Foucault, intendant de la généralité de Caen, soutinrent que le revenu de cette chapelle ne valait pas plus de 200 livres, toutes charges prélevées; et ils obtinrent enfin qu'elle fût réunie à l'église et à la cure d'Ardevon.

8. ARGENCES (Léproserie d').

Suivant le Pouillé du diocèse de Rouen, p. 96, la chapelle des lépreux de St.-Jean d'Argences, faisait partie des exemptions dont

l'abbaye de Fécamp jouissait dans le diocèse de Bayeux. C'est peut-être par ce motif que le Livre Pelut, ou l'état de tous les bénéfices de ce diocèse, rédigé en 1356, ne fait point mention de cette léproserie, qui ne nous était connue que par une indication d'abornement, cité dans un acte de vente entre particuliers, de l'an 1377, portant : Jouxte la *Leprosarie* de St.-Jean d'Argences.

9. ARGENTAN (MALADERIE D').

Suivant le manuscrit de Rosny, le roi Philippe donna, en 1208, à la maladerie ou Maison-Dieu d'Argentan, le droit de prendre le bois nécessaire à son chauffage dans sa forêt de Gouffer, mais seulement avec une charette à un cheval.

10. ASNIERES (LÉPROSERIE D').

Le Pouillé de Lisieux de M. Auguste Le Prévost, nous fait connaître une chapelle-léproserie sous le vocable de St.-Ferréol, assise en la paroisse d'Asnières, au doyenné de Cormeilles, dans le diocèse d'Evreux.

11. AUFAY (LÉPROSERIE D').

La léproserie d'Aufay ne nous est connue que par une des visites d'Eudes Rigault, dans laquelle ce prélat dit que le chapelain de cette léproserie ne résidait point en cet hospice, et qu'il ne répondit pas à l'injonction qui lui avait été faite d'y revenir.

12. AULA PUELLARUM (LÉPROSERIE).

Dans les visites faites à la maison des Lépreuses de Rouen par ce même archevêque, le 15 des calendes de février 1247, ce prélat dit seulement qu'elles ne gardaient point le silence dans leur réfectoire. Et dans une seconde visite qu'il fit dans cette maison, le 3 des ides de février 1265, il dit qu'il y avait alors six sœurs lépreuses, dont l'une, Isabelle de Avesnes, se disait saine, et demandait à sortir de cette

maison. Ce prélat ajoute ensuite : que suivant la teneur de leurs priviléges et les coutumes de ce lieu, les sœurs lépreuses devant seules demeurer en cette maison, il ordonnait que celle-ci fût remise à son père ; et il la fit immédiatement sortir.

13. AVRANCHES.

La léproserie d'Avranches, suivant les grands rôles de l'Echiquier de Normandie, jouissait de 45 sols de rente et du droit de pâturage de 15 porcs dans la forêt, sur l'aumône établie. D'après l'état des léproseries, dressé par l'intendant de Foucault, son revenu s'élevait à 80 livres de rente annuelle. La chapelle de cette léproserie était sous le vocable de la Magdelaine ; elle dépendait de la paroisse de Pont et de la prébende scholastique d'Avranches. Ce fut sur une partie du terrain de cette léproserie que l'évêque de ce diocèse fit bâtir, en 1274, l'hôpital de la ville ; et il donna au prébendier qui en jouissait 40 sols tournois pour dédommagement. (Voyez la charte de cette donation, p. 297 de l'hist. du Mont-St.-Michel, de l'abbé Desroches.) Enfin, après la cessation de ce fléau, la léproserie de la Magdelaine de Pont-sous-Avranches fut réunie à l'hôpital de cette ville, par un arrêt d'union du Parlement de Rouen, daté du 20 décembre 1696.

14. BACILLY (Léproserie de).

Suivant l'état des léproseries et maladeries du diocèse d'Avranches, dressé par M. de Mouy, subdélégué de l'intendance et généralité de Caen, la chapelle de Ste.-Catherine en Bacilly fut reconnue faire partie des maladeries ou léproseries de l'Avranchin. Après avoir éprouvé toutes les vicissitudes attachées à ces espèces d'établissements, elle fut d'abord affectée à l'ordre de St.-Lazare ; mais, par suite des lettres-patentes du Roi, de l'an 1696, et d'un arrêt du Parlement de Rouen, l'Hôtel-Dieu d'Avranches fut mis en possession des biens et des revenus de cette maladerie, qui ne possédait que 40 livres de rente annuelle.

14 bis. BAVENT (Léproserie de).

(Voyez la léproserie de l'Arbre-Martin, n°. 5).

15. BAYEUX (Léproserie de).

Si l'on en croit la tradition, la léproserie ou prieuré de St.-Nicolas de la Chesnay, près Bayeux, aurait été bâtie sur l'emplacement occupé par une forêt de chênes, d'où elle aurait pris le nom de La Chesnay, pour la distinguer d'un autre prieuré de St.-Nicolas, dit des Courtils ou des Jardins, situé dans cette même ville, près des murs du château. Cette léproserie fut fondée, suivant l'auteur de l'histoire du diocèse de Bayeux, par l'évêque Henri Ier. du nom, vers l'an 921 (1), ou en 928, par le même prélat, suivant un manuscrit de la bibliothèque de Ste.-Geneviève de Paris (2). Les lépreux étaient soignés dans cet hospice par des frères, chanoines réguliers de St.-Augustin, dont Guillaume-le-Conquérant paraît avoir confirmé les prébendes; mais sa charte, ainsi que toutes celles des diverses donations faites à ce prieuré, semblent ne plus exister. Enfin, je n'ai trouvé de notions certaines sur la fondation de cette léproserie que dans les bulles du pape Alexandre, pour l'établissement du prieuré et couvent de St.-Nicolas, près Bayeux; du pape Honorius, du 13 des calendes de mars, 11e. année de son pontificat (1227); dans celle du pape Grégoire, donnée à Viterbe le 6 des ides de mars, 1re. année de son pontificat; dans une du pape Innocent, du 7 des calendes de février, la 6e. année de son pontificat; enfin, dans le sommaire des titres de la chambre des comptes, par Dom Le Noir (3), qui nous a conservé la charte confirmative de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, donnée au château de Bures sur la Dives (4). Cette dernière ne porte

(1) Hermant, p. 122, cite, à l'appui de cette fondation, le registre capitulaire de l'évêché de Bayeux; mais celui-ci n'en fait aucune mention.

(2) Henri Ier. baptisa, en 939, le duc Richard, fils de Guillaume, Ier. duc de Normandie (Chronique de St.-Etienne de Caen, p. 1017, et Duden de St.-Quentin, p. 97.)

(3) Bibl. royale, papiers de M. Moreau, carton rouge, n°. 85.

(4) Les rois d'Angleterre avaient, dans le village de Bures, une maison de plaisance dont il subsiste encore quelque vestige. Henri II l'habitait lorsqu'il se plaignit si amèrement de l'archevêque Thomas de Cantorbéry devant ses courtisans, parmi lesquels il s'en trouva quatre qui en partirent pour aller assassiner ce prélat.


point de date ; mais comme elle est attestée par Henri II, évêque de Bayeux, elle ne peut être antérieure à l'année 1165, époque à laquelle ce prélat prit possession de son siége. Cette même charte fut également vidimée par Henri V, soi-disant roi de France, étant au château de Rouen, le 4 avril 1420. Elle donne et confirme aux lépreux de St.-Nicolas, près Bayeux, la jouissance de tous les biens, franchises et priviléges quelconques, qui leur avaient été aumônés par les rois d'Angleterre, ses prédécesseurs, ainsi que par plusieurs autres seigneurs Normands, qui ne sont pas autrement dénommés. Ce même prince confirma également le droit de tenir une foire annuelle dans leur enclos; mais, depuis long-temps, cette foire a été abandonnée.

Les grands rôles de l'échiquier de Normandie de l'an 1198, nous font aussi connaître que les lépreux de Bayeux possédaient, par donation de Henri II, une portion de terre à Bourguébus, qui valait 12 den. de rente annuelle.

Philippe-le-Bel fit aussi quelques donations à cette léproserie ; mais sa charte a subi le sort de toutes celles des seigneurs Normands qui firent des dons à cet établissement.

Les divers titres concernant l'évêché de Bayeux, qui subsistent encore dans les archives du Calvados, ne m'ont fourni qu'un seul acte qui fasse mention de la léproserie de St.-Nicolas-de-La-Chesnay. C'est un contrat de vente, daté du mois de janvier 1317, par lequel un nommé Barnabé Langlois, fils de Flessel ou Floxel Langlois, bourgeois de Bayeux, cède aux prieur et frères de la léproserie de St.-Nicolas, une pièce de terre à St.-Vigor, sous la seule condition de jouir, tant qu'il vivrait dans le dit prieuré, « *de tous ses nécessaires, tant en boire, en mangier, en couchier, en vestir, en maindrie*, *en lict, que en toutes autres choses qui seraient nécessaires pour son vivre, comme à un des frères du dit hôpital.* »

Les évêques de Bayeux ont toujours joui du droit de présenter au priorat de St.-Nicolas-de-La-Chesnay, bien que ce droit leur fût souvent contesté par les gens du roi. Néanmoins, ce privilége leur fut définitivement confirmé par une sentence du bailli de Caen, datée du 17 septembre 1363, ainsi que par une enquête du vicomte de Bayeux, du 18 mars 1419, et enfin, par un arrêt du grand conseil du 19 septembre 1162.



Chapelle de la Maladerie du Nombril-Dieu
Telle qu'elle existe en 1848.

L'extinction de la lèpre, ainsi que les dilapidations aux quelles cet établissement se trouvait exposé, déterminèrent M. de Nesmond, évêque de Bayeux, à affecter, en 1670, les revenus de la manse priorale de St.-Nicolas, ainsi que ses dépendances, à l'entretien du séminaire qu'il venait de fonder dans cette ville; après, toutefois, avoir reçu la démission du titulaire de ce prieuré; mais cette mesure ne fut pas approuvée par la cour: elle donna lieu à un long procès qui fut porté au Conseil privé du Roi. La mesure prise par le prélat fut rejetée, et, depuis ce jugement, nos rois ont nommé par commande à ce prieuré.

16. BEAULIEU (MALADERIE DE).

Quoique la charte de fondation de la léproserie, ou grande maladerie de Notre-Dame de Beaulieu, près Caen, nous soit inconnue, et qu'elle ne soit même pas insérée dans le cartulaire de cet hospice, tout nous porte cependant à croire que nous devons sa fondation à la libéralité de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie. Non seulement les monnaies d'argent à l'effigie de ce prince, qui ont été trouvées en 1826 dans les démolitions de la chapelle de Beaulieu, semblent appuyer cette conjecture (1); mais elle est encore corroborée par le témoignage des chroniques de Caen et de Normandie, ainsi que par le continuateur de Sigebert. André Duchesne (2) attribue cette fondation à Henri II, et en fixe la date à l'an 1160. Robert, abbé du Mont-St.-Michel, avance cette date d'une année (3), et il en parle en ces termes : « Henricus rex......
« mansionem regiam fecit...... juxta Rothomagum ; domum leprosorum
« juxta Cadomum *mirabilem* (4) edificavit. » Mais, malgré le témoignage si positif de ces savants chroniqueurs, quelques auteurs ont cru devoir reporter la date de cette fondation à l'an 1162, époque à laquelle ce

(1) J'ai déposé dans le musée de la Société des Antiquaires plusieurs monnaies de ce prince, trouvées dans les fondations de la chapelle de Beaulieu.

(2) Chronic. Norman. Anno 1160, p. 997.

(3) Appendix ad Sigebertum, anno 1161, p. 780.

(4) L'épithète de *mirabilem*, donnée à cette léproserie, par Robert, abbé du Mont-St.-Michel, fit naître quelques doutes dans l'esprit de Huet sur l'emplacement de cette *superbe maison*, doutes qu'il consigna p. 40 de ses Origines de Caen, mais il reconnut plus tard son erreur, et il la rectifia à la p. 218.

même Henri II fit, à la léproserie de Rouen, des donations à peu près semblables à celle de Caen, notamment en établissant pour l'une et pour l'autre une foire annuelle, dont le produit devait servir à l'entretien et à la nourriture des lépreux.

La léproserie de Notre-Dame de Beaulieu, convertie aujourd'hui en une vaste maison de correction, était composée d'un enclos de douze acres de terre, fermé de murs, au centre duquel il existait un édifice carré, avec une grande cour dans le milieu, et dont la partie du Nord était occupée par une assez belle chapelle qui servait d'église paroissiale à ce bourg. Tous les bâtiments de cet établissement furent, en partie, ruinés par les Anglais, lors de la prise de Caen; et la chapelle qui, en 1694, était encore presque découverte, ne fut totalement réparée que lorsqu'on en changea la destination pour en faire un dépôt de mendicité, dont l'infortuné Louis XVI voulut doter la ville de Caen. Mais de nouvelles constructions, faites en 1826, ont achevé de faire disparaître tout ce qui pouvait encore subsister de l'édifice primitif, déjà en partie détruit par celles de 1760. Trois années avant cette dernière date, Ducarel (1) nous avait laissé une description de cet édifice, d'autant plus exacte aujourd'hui, que je puis la confirmer par la réduction du plan (ci-joint), fait en 1666, que j'ai retrouvé depuis la traduction que j'ai publiée de l'ouvrage de ce savant antiquaire. On y reconnaît, en effet, les hautes cheminées dont parle cet auteur, rangées sur une même ligne, à 20 pieds de distance les unes des autres, et dont la forme conique,surmontée d'une boule percée de petites ouvertures, ne laissant qu'un léger passage à la fumée,semblaient indiquer que le régime des fumigations, ou plutôt du boucanage, était employé dans cet hospice comme un moyen curatif de la lèpre. D'un autre côté, la disposition de ces mêmes chambres, ayant chacune leur cheminée, permet de supposer qu'elles étaient destinées aux bourgeois lépreux de la ville de Caen, qui avaient le privilége d'y être admis, *à la prébende du Roi*, et qui, suivant le cartulaire de Beaulieu, y jouissaient de priviléges beaucoup plus étendus que ceux qui étaient *extra prebendam domini Regis.*

Le matrologe de la ville de Caen nous fait connaître que Louis XI,

(1) Antiquités anglo-normandes de Ducarel. Londres, 1757, et ma traduction, p. 135.

par ses lettres patentes du mois d'octobre, confirma la ville de Caen et ses échevins, dans la jouissance des droits qu'ils avaient usurpés sur la léproserie de Beaulieu, dont ils se disaient les fondateurs. Il leur permit de présenter à la cure et de nommer, de trois ans en trois ans, des administrateurs ou gardes pour gérer les biens de cet hospice, et qui devaient rendre compte de gestion aux échevins de la ville seulement.

Louis XII confirma également à la ville de Caen ces mêmes priviléges, et le gouverneur, ainsi que les administrateurs de ladite léproserie, s'empressèrent d'amortir et de recevoir le remboursement des rentes qui avaient été précédemment créées en faveur de cet établissement. Mais, en 1540, comme il n'y avait plus que quatre lépreux dans cette maison, et que ces mêmes échevins en dilapidaient les revenus, survint un arrêt des grands jours tenus à Bayeux, le 30 décembre de cette même année, qui leur enjoignit de représenter dans six mois la charte de fondation, sur laquelle ils appuyaient leurs prétentions; ce qu'ils ne purent faire. Les choses ne furent cependant pas poussées plus loin, et le roi Henri IV, par ses lettres données au camp devant Rouen, en janvier 1592, confirma de nouveau les bourgeois de la ville, comme patrons et fondateurs de la léproserie de Ste.-Marie-de-Beaulieu. Enfin les mêmes priviléges leur furent également concédés par les lettres patentes de Louis XIII, données à Paris en février 1611; et dans le courant de ce siècle, la maladie de la lèpre ayant entièrement disparu paraître, les officiers municipaux réunirent, en 1696, les biens de la léproserie de Beaulieu à l'Hôtel-Dieu de la ville de Caen, qui n'a pas cessé d'en jouir depuis cette époque.

17. BEAUMONT (LÉPROSERIE DE).

La léproserie de Beaumont située dans le doyenné de Foville, archidiaconé du Grand-Caux, et dont la chapelle était sous le patronage du prieur de St.-Lo de Rouen, ne nous est connue que par le nouveau pouillé des bénéfices de ce diocèse.

18. BEC-HALLOUIN (LÉPROSERIE DU).

Lorsque Eudes Rigaut, archevêque de Rouen, visita, le 3 des ides

d'avril 1769, l'abbaye du Bec-Hellouin, il y trouva un des moines suspecté d'avoir la lèpre, qui était en horreur à tout le monastère et il lui conseilla de se retirer dans une léproserie. Ce fut, dit-on, à ce sujet qu'il ordonna que chaque abbaye eût dans l'intérieur de ses murs une maison ou léproserie, pour y placer ses lépreux si, le cas l'exigeait. Cette coutume fut introduite plus tard, en 1294, dans le diocèse de Coutances, par l'évêque Robert de Harcourt, qui ordonna en outre, que cette maison ne pût être placée ni tout-à-fait au-dehors, ni en-dedans des lieux religieux, parce qu'on ne devait pas pour cela priver les malades de la mutuelle fraternité qui doit régner entre les moines.

19. BEC DE MORTAGNE (léproserie du).

La léproserie du Bec de Mortagne, dépendant du doyenné des Loges, dont la chapelle était sous le patronage du chapitre de Rouen, fut réunie à l'hôpital du Hâvre, après la cessation du fléau de la lèpre.

20. BELENCOMBRE (léposerie de).

Eudes Rigaut trouva, en 1257, dans la léproserie de Belencombre, cinq lépreux et une lépreuse, et dans une seconde visite faite en 1264, il y trouva huit lépreux.

21. BELLIERE (léproserie de la).

La Maison-Dieu de la Bellière au diocèse de Séez, qui fut convertie en un prieuré desservi par les religieux, dits les Bons-Hommes de Grand-Mont, paraîtrait avoir été primitivement affectée aux lépreux, soit en totalité soit en partie ; mais nous n'avons trouvé que des documents fort incertains sur cette léproserie.

22. BENY-SUR-MER (léproserie de).

La maladerie ou léproserie de Bény-sur-Mer, doyenné de Creully, diocèse de Bayeux, ne nous est connue que par un acte du tabellionage de Caen, daté du 5 avril 1499.

23. BERNAY (LÉPROSERIE DE).

La visite faite à la léproserie de Bernay, par l'archevêque Eudes Rigaud, nous fait seulement connaître qu'on y donnait l'aumône, aux lépreux, le mardi de chaque semaine. Par un arrêt du Conseil d'Etat privé du Roi, en date du 24 janvier 1698, et lettres patentes du mois de mars suivant, tous les biens et revenus de la maladerie et chapelle de Bernay, de celle de St.-Clair et de St.-Thomas de la Cavanée, paroisse de Boissy, et celle de St.-Brice, paroisse de Ciersyx ou de Fontaine-la-Joret, ainsi que de la léproserie et chapelle de St.-Michel d'Evreux, dite du Val-Boutry, paroisse de Notre-Dame-du-Bois, furent réunis à l'hôpital de Bernay nouvellement établi, et les administrateurs dudit hôpital furent mis en possession des titres concernant les biens desdites léproseries.

24. BERNIERES (LÉPROSERIE DE).

Les registres du tabellionage de Caen contiennent, à la date du 19 juin 1550, un acte de vente d'une pièce de terre dont les abornements jouxtent la maladerie de Bernières-sur-Mer, diocèse de Bayeux.

25. BEURANT (LÉPROSERIE DE).

La léproserie de Beurant, sise dans le Cotentin, ne nous est connue que par le grand rôle de l'Echiquier de Normandie, dans lequel nous lisons que le fils de Durand, lépreux de Beurant, devait au fix 30 sols, pour la succession de sa mère, morte usurière.

26. BEUVILLERS (LÉPROSERIE DE).

La léproserie de Beuvillers, dont le pouillé de Lisieux, de M. Auguste Le Prévost, ne fait point mention, ne nous est autrement connue que par une donation faite au prieuré de Friardel, vers le commencement du XIIIe. siècle, par Jeanne, dame de Beuvillers, dont la charte eut pour témoin Guillaume de Friardel, Hugues de Beuvillers, *André, prêtre de la léproserie de Beuvillers*, Richard, prêtre de la léproserie d'Orbec, et autres.

27. BEUVRON ou BEURON (MALADERIE DE).

Suivant le rapport que M. de Mouy, subdélégué de l'intendance de Caen, adressa à M. de Colbert, en 1672, et à Mgr. Huet, évêque d'Avranches, en 1696, le temporel de la chapelle St.-Hermel, ou maladerie de St.-James de Beuvron, ne pouvait être affecté aux hôpitaux de l'évêché d'Avranches, parce que ses biens étaient situés en Bretagne. Il ajoute que cette maladerie n'a point été réunie à l'ordre de St.-Lazare, quoiqu'il y ait eu procédure et même saisie du temporel, par ce même ordre.

28. BOIS-DANIEL (MALADERIE DU).

La maladerie du Bois-Daniel, dépendante du prieuré du Plessis Grimoult, en l'évêché de Bayeux, paraît avoir été fondée, vers la fin du XIIe. siècle, par Raoul de Bois-Daniel qui donna 9 acres de terre pour le service des malades de cette léproserie. Cette donation fut confirmée et même augmentée par les descendants de la famille de Bois-Daniel. (cart. du Plessis-Grimoult).

29. BOIS-HALBOUT (LÉPROSERIE DU).

La léproserie du Bois-Halbout, assise en la paroisse de Fontaine-Halbout, au doyenné de Cinglais, dans le diocèse de Bayeux, paraît avoir été fondée, dans le commencement du XIIe. siècle, par les prédécesseurs de Robert Fitz-Erneiz. Nous voyons, dans nos chartes du Calvados, qu'en 1165, les lépreux de cette maison, prenant le titre de *Humiles servi Dei leprosi de Halboderia*, représentèrent à ce même Robert Fitz-Erneiz et à son oncle Eudes, alors seigneurs et patrons de leur maison, que, vu l'état de leur corps, ils ne pouvaient gérer leurs biens. Ces seigneurs s'empressèrent d'accéder à leur demande en donnant à perpétuité et en confirmant, à l'abbé Du Val, la garde et l'administration des biens des lépreux du Bois-Halbout, à la charge d'y envoyer deux chanoines de son abbaye, dont l'un aurait le titre de Prieur, ou procureur temporel des affaires de cette maison, assisté du

conseil des lépreux, lesquels chanoines recevraient, aux dépens de cette même maison, le vivre et le vestiaire.

La même année, Henri, évêque de Bayeux, confirma les donations faites à la léproserie du Bois-Halbout par Robert Erneiz et son oncle ainsi que par Raoul de Clinchamp. Ce prélat ajoute en outre dans sa charte, que, d'après les largesses de ces chevaliers, qui s'étendent dans 17 paroisses, il a institué douze lépreux nouveaux dans cette maison pour y vivre en communauté, sous une discipline régulière, dont il a également confié le soin et l'administration à l'abbé Du Val. Ces sages mesures administratives ne furent même pas interrompues lorsque la famille de Tournebu eut la garde noble des descendants, en sous-âge, des Erneiz.

Comme on vient de le voir, la léproserie du Bois-Halbout était fort riche et son revenu formait un des plus beaux apanages de l'abbaye; mais par suite de l'ordonnance du Roi de l'année 1672, rendue après la cessation du fléau de la lèpre, cette maison fut concédée à l'ordre de Saint-Lazare. Des titres de famille nous indiquent qu'en 1483, François de Clinchamp, marquis de Bellegarde, était commandeur de St.-Lazare et de la léproserie de Bois-Halbout, et qu'en cette qualité il réclamait de ses frères, Odit et Louis de Clinchamp, diverses pièces de terre dépendant de ladite léproserie.

Enfin par suite de la nouvelle ordonnance du Roi du mois de mars 1693, au sujet de la réforme de la maladerie du Bois-Halbout, Louis de Harcourt et l'abbé Du Val firent une transaction, le 19 octobre 1697, par suite de laquelle ils substituèrent aux douze lépreux, fondés en ladite maison, douze vieilles gens non mariés, âgés de plus de 60 ans, pour être nourris et gouvernés, conformément aux diverses chartes de donation; et qu'en outre le religieux de l'abbaye Du Val, administrateur de ladite maladerie, le serait également de ce nouvel établissement, dont tous les droits honorifiques seraient maintenus audit seigneur de Thury et Cesny.

30. BOLLEBEC (LÉPROSERIE DE).

Suivant les grands rôles de l'Echiquier de Normandie, les lépreux du prieuré de Bollebec dans le doyenné de Foville jouissaient de 6

livres 9 sols de rente, sur la terre qu'ils tenaient du Roi. La léproserie du Val-aux-Malades (vallis ægrorum), près le bourg de Bolbec, fut fondée par Gaultier Maloiseau (Walterus Malavis), compagnon de Hugues de St.-Jovinien, chanoine régulier de St.-Laurent-en-Lions. Touché de l'état des lépreux, il fit bâtir, dans un petit vallon, près de Bolbec, un hôpital qu'il divisa en quatre parties : la première occupée par les chanoines clercs, qui prenaient soin du temporel et du spirituel; la deuxième par les lépreux ; la troisième par les femmes lépreuses ; et enfin la quatrième par des dames pieuses, qui se destinaient au service corporel des femmes lépreuses. Ce monastère, après la cessation du fléau, était tombé dans un tel état d'abandon, qu'il n'y restait plus qu'un seul chanoine âgé de 67 ans, lorsqu'il fut donné aux chevaliers de St.-Lazare et de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, qui furent mis en possession de ses biens; mais bientôt après ils furent dépossédés, et la réforme y fut introduite, en 1692, par les religieux de St.-Cyr-de-Friardel, qui en prirent possession juridiquement, le 22 avril 1692, en présence du grand-vicaire de Rouen et du grand-vicaire de l'ordre de St.-Lazare.

31. BOLLEVILLE (LÉPROSERIE DE).

La léproserie de Bolleville, située sur la route de la Haye-du-Puits, diocèse de Coutances, fut fondée par les seigneurs de ce nom, dont il est fait mention dans les grands rôles de l'Échiquier et dont M. de Gerville possède le cartulaire. Cette léproserie fut réunie à l'abbaye de Lessay, sous le nom de prieuré de Sainte-Marie-de-Bolleville.

32. BONMOULINS (LÉPROSERIE DE)

Suivant les grands rôles de l'Echiquier, les lépreux de Bonmoulins, au diocèse de Séez, jouissaient de 40 sols de rente annuelle sur l'aumône établie.

33. BOSCGOUET (LÉPROSERIE DU).

La léproserie de Boscgouet, au doyenné de Bourgtheroude, diocèse

de Rouen , ne nous est également connue que par les grands rôles de l'Echiquier de Normandie, portant que les lépreux de Boscgouet recevaient 30 sols. 6 den. , sur l'aumône établie.

34. BOSCREGNOULT (LÉPROSERIE DU).

La chapelle léproserie de St.-Laurent de Bosco regnoudi, doyenné de Vimoutiers, diocèse de Lisieux, fut réunie, en vertu de l'ordonnance du Roi de l'an 1696, à l'hôpital d'Orbec.

35. BOURGACHARD (LÉPROSERIE DU).

L'hôpital ou léproserie dépendant de l'abbaye du Bourgachard, dans le doyenné de Pont-Audemer, diocèse de Rouen, ne nous est connue que par les visites de l'archevêque Eudes Rigaut, dans lesquelles il dit que les restes de la table des chanoines et de celle des voyageurs étaient donnés journellement aux lépreux de cette maison.

36. BOURGDUN (LÉPROSERIE DU).

Les chapelles léproseries de St.-Gilles et de St.-Jean de Bourgdun, doyenné de Brachy, diocèse de Rouen, furent réunies à l'hôpital de Grainville-la-Teinturière, par suite de l'ordonnance du Roi, de 1696.

37 BOURGTHEROUDE (LÉPROSERIE DU).

La léproserie de St.-Léonard du Bourgtheroude, siége du doyenné de ce nom, dans le diocèse de Rouen, ne nous est connue que par le pouillé de ce diocèse.

38. BRAS (MALADERIE DE).

Nous ne connaissons la maladerie de Bras, *de Bracio*, au doyenné de Vaucelles, que par une note donnée par M. l'abbé De La Rue (t. 1er, p. 353). Notre vieux historien, Charles de Bourgueville, a possédé le fief de Bras, et en a porté le nom au milieu et sur la fin du XVIe. siècle.

39. BRÉCY (MALADERIE DE).

L'existence de la Maladerie de St.-Aubin-des-Camps, près de Brécy, dans le diocèse de Bayeux, nous est révélée par deux actes du tabellionage de Caen, datés du 11 septembre 1396 et du 7 septembre 1400, qui ont rapport à des baux de terre faits pour cet hospice, par Jehan Le Paintour, se disant Sommelier de Nappes, de La Royne de France et d'Angleterre, *maître, administrateur et gouverneur de la maladerie de St.-Aubin, près Brecy.*

40. BRÉÉTOT ou BRETOT (LÉPROSERIE DE).

La chapelle léproserie de la Madeleine-de-Brétot, au doyenné de Pont-Audemer, diocèse de Rouen, jouissait seulement de 10 sols de rente sur l'aumône établie d'après les grands rôles de l'Echiquier de Normandie. En 1696, cette léproserie fut réunie à l'hôpital de Bourgachard.

41. BRETEUIL (LÉPROSERIE DE).

La léproserie de Breteuil, assise sur les bords de l'Iton, dans le diocèse d'Evreux, paraît avoir été fondée par Robert de Montfort, auquel le duc roi d'Angleterre, Henri II, donna cette seigneurie que sa sœur vendit ensuite, en 1210, au roi Philippe-Auguste. La léproserie de Breteuil fut généreusement dotée par son fondateur. Suivant les grands rôles de l'Echiquier de Normandie, ses malades jouissaient, non-seulement de tout le bois mort ainsi que de celui des branches des charmes et des hêtres de la forêt, pour leur chauffage et celui de leur four, mais encore de la franche pâture de leurs cochons et de celle de dix porcs, pour leurs serviteurs.

42. BRETTEVILLE-L'ORGUEILLEUSE (MALADERIE DE).

La maladerie de Bretteville-l'Orgueilleuse ne nous est connue que par les actes du tabellionage de Caen, et par la note de M. l'abbé de La Rue (p. 187 de ses essais sur Caen).

43. BRETTEVILLE-SUR-ODON (MALADERIE DE).

La Maladerie de Bretteville-sur-Odon ne nous est également connue

que par les notes et indications précédentes. Cette dernière était sous le patronage de l'abbé du Mont-St.-Michel, seigneur de cette paroisse.

44. BRICE (LÉPROSERIE DE St.).

La léproserie, chapelle de St.-Brice, assise en la paroise de Carsix, doyenné de Bernay, diocèse d'Evreux, fut réunie à l'hôpital de Bernay, par arrêt du conseil d'Etat privé du Roi, daté du 24 janvier 1698.

45. BRIONE (MALADERIE DE).

La maladerie, ou chapelle de St.-Michel de Brione, par suite des ordonnances précédentes, fut réunie à l'hôpital de Harcourt, au diocèse de Rouen, après la cessation de la maladie de la lèpre.

46. BRUIERE ou D'URVILLE (LÉPROSERIE DE LA).

L'existence de la léproserie de la Bruière, assise en la paroisse d'Urville, nous est révélée par un accord fait, en présence de Guy, évêque de Bayeux, entre Roger d'Urville, recteur et patron de l'église de ce nom, d'une part, et les lépreux de la léproserie (*Ste.-Marie-Madeleine-de-Bruieria*) de la Bruière, d'autre part, au sujet de la présentation et de la fondation d'un chapelain, pour desservir la chapelle de cette léproserie. Après avoir pris le serment des deux parties, de s'en rapporter au jugement dudit évêque, celui-ci ordonna que le recteur et ses successeurs lui présenteraient un sujet, soumis à son examen, pour desservir cette chapelle, à la charge, par ledit seigneur et présentateur, de fournir au chapelain une maison et toutes les choses nécessaires au service de ladite chapelle. Ce prélat ordonna également, que ce chapelain percevrait sur tous les biens des lépreux : *unam portionem que vocatur Loth, vulgariter, sicut unus percepit ex leprosis, etc. (vide Cangium verbo Loth)*. Cet acte est daté du 1er. mars après l'Epiphanie, de l'an 1250 (1251).

47. BURES (LÉPROSERIE DE).

L'existence d'une léproserie à Bures, doyenné de Troarn, diocèse de Bayeux, nous est révélée par un acte du tabellionage d'Argences, daté

du 6 octobre 1483, par lequel Gervais Renaud, malade de la lèpre, dans ladite léproserie, déclare qu'il avait acheté, en 1479, une rente de 20 sols tournois, avec droit de rachat, et qu'il consent à en recevoir le remboursement que son vendeur voulait lui faire.

48. CAEN (vide Beaulieu) (hôpital, léproserie de).

Il paraîtrait, d'après les *magni rotuli Normanniæ*, que les lépreux de Caen étaient admis dans la Maison-Dieu de cette ville, dite l'hôpital St.-Josse, comme dans la léproserie de Beaulieu, et qu'ils recevaient de l'aumône du Roi un setier de froment, ainsi qu'une livre de poivre, qui étaient dus au fisc par Raoul de Grainville. Outre cette aumône, les barons de l'échiquier leur délivraient 230 poires de Sainte-Régule, qui étaient également dues au Roi, à titre de redevance annuelle.

49. CAGNY (léproserie de).

Les mêmes rôles de l'échiquier nous font aussi connaître que les lépreux de la chapelle ou léproserie de S[t].-Jacques de Cagny, près Caen, prélevaient annuellement, sur l'aumône établie, 6 sols de rente, pour quatre mines de froment. Les biens de cette léproserie furent ensuite concédés à titre de Commanderie, à l'ordre de St.-Lazare et du Mont-Carmel, et, en 1696, ils furent réunis à ceux de l'Hôtel-Dieu de Caen.

CAHENNEE (léproserie de la).

La léproserie de St.-Thomas-de-la-Cahennée, (Cahennai et plus tard Cananée), qui est assise dans la paroisse de Boissy, nous est connue par le pouillé de Lisieux, publié par M. Auguste Le Prévost. Un arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 24 janvier 1698, nous fait aussi connaître que les titres et papiers concernant les biens de cette léproserie furent, ainsi que les revenus de cette maison, concédés à l'hôpital de Bernay.

51. CAIRON (léproserie de).

La léproserie de Cairon, assise dans le doyenné de Creuilly, au diocèse de Bayeux, ne nous est connue que par une note de M. l'abbé De La Rue, p. 187 de ses Essais historiques.

52. CAMPIGNY (LÉPROSERIE DE).

Suivant le pouillé de Lisieux, la léproserie de Campigny, au doyenné de Pont-Audemer, n'est plus aujourd'hui qu'une simple chapelle, réunie à la paroisse de St.-Martin-de-St.-Firmin.

53. CARPIQUET (LÉPROSERIE DE).

La léproserie de Carpiquet, assise près de la grande maladerie de Caen, diocèse de Bayeux, ne nous est connue que par une note de M. l'abbé De La Rue, p. 187 de ses Essais Historiques sur Caen.

54. CERENCES (LÉPROSERIE DE).

Suivant les grands rôles normands, les lépreux de Notre-Dame ou de Sainte-Trinité de Cérences, doyenné de Bréhal, au diocèse de Coutances, recevaient 4 sols 6 deniers, sur l'aumône établie.

55. CERQUEUIL ALIAS CERCUEIL (LÉPROSERIE DE).

Nous ne connaissons la léproserie de Cerqueuil, au diocèse de Séez, que par un acte particulier, daté de l'an 1393, portant que le chapelain de la léproserie dudit lieu jouissait personnellement de quelques redevances, dans la paroisse de Chicheboville, au diocèse de Bayeux.

56. CHAMPEAUX (LÉPROSERIE DE).

La chapelle léproserie de St.-Blaise, en Bévaie, assise en la paroisse de Champeaux, au diocèse d'Avranches, était à la nomination de l'évêque. L'abbaye de la Luzerne devait à cette léproserie une redevance annuelle de vingt quartiers de froment, dont la valeur était de 300 livres, plus ou moins, suivant la valeur du blé. En 1696, cette léproserie fut réunie à l'hôpital d'Avranches, en vertu des lettres-patentes et arrest du conseil d'Etat du Roi.

57. CHAUMONT (MALADERIE DE).

Les lépreux de l'hôpital de St.-Martin-de-Chaumont, dans le Vexin

français, diocèse de Rouen, prélevaient annuellement, suivant les grands rôles de l'Echiquier de Normandie, une portion de dîme sur la grange de St.-Suplice ou St.-Supplice-de-Flavacour, au doyenné de Chaumont.

58. CHEUX (maladerie de).

La maladerie de Cheux, du diocèse de Bayeux, paraîtrait avoir été fondée, vers le commencement du XIIe. siècle, par le duc Robert, lorsqu'il concéda à cette paroisse un marché par semaine, ainsi qu'une foire annuelle dont l'ouverture était laissée à la volonté de l'abbé et des religieux de St.-Etienne de Caen.

59. CLAIR-DES-BOIS (léproserie de s^t.).

La léproserie de St.-Clair-des-Bois, assise dans la paroisse de St.-Paul-de-Courtonne, doyenné de Moyaux, diocèse de Lisieux, fut réunie à l'hôpital d'Orbec, en vertu de lettres-patentes du Roi, du 13 juillet 1696. (Pouillé de Lisieux, de M. Le Prévost, p. 26).

60. CLAIR DE LISIEUX (léproserie de s^t.).

La maladerie de St.-Clair portait dans le XVIe. siècle le nom latin de *Cura leprosariæ* (page 22 du pouillé précédent). Elle faisait partie des églises de la banlieue de Lisieux et du patronage de l'abbesse de cette ville.

61. CLEVILLE (léproserie de).

Suivant M. l'abbé De La Rue (Ess. t. 2, p. 273), la chapelle léproserie de Cléville, assise au Bois-Roger, doyenné de Troarn, aurait été fondée par Roger d'Argences, seigneur du Bois-Roger. Les registres du tabellionage de Caen en font également mention, dans un acte daté du 5 février 1573.

62. COLLEVILLE (maladerie de).

La maladerie St.-Simon de Colleville-sur-Mer, au doyenné de Douvres, ne nous est connue que par les notes de M. l'abbé De La Rue, ainsi que par les actes du tabellionage de Caen.

63. CONCHES (LÉPROSERIE DE).

Les lépreux de la maladerie de St.... de Conches, au diocèse d'Evreux, avaient le droit de pasnage pour leurs porcs, ainsi que le bois mort de la forêt de Conches, pour leur chauffage. Eudes Rigault dit, dans ses visites, que l'abbaye de Conches distribuait les aumônes à tous venants, quatre fois par semaine, *bis clericis scolaribus, semel leprosis.*

64. CONDÉ-SUR-NOIREAU (MALADERIE DE).

Les différents pouillés de Bayeux ne parlent pas de la maladerie de Condé-sur-Noireau, dont l'existence ne nous est révélée que par un acte de vente, daté de l'an 1324, portant qu'un nommé Jehan Motet et Peronelle sa femme vendirent, au prieuré du Plessis, une pièce de terre, située à Proucy, entre la terre de Thomas Théant et celle de la maladerie de Condé-sur-Noireau.

65. CONDÉ-SUR-RISLE (LÉPROSERIE DE).

La léproserie de St.-Antoine, en la paroisse de Condé-sur-Risle, diocèse de Lisieux, ne nous est connue que par les lettres patentes du Roi, datées du 13 juillet 1696, portant union de cette léproserie à l'hôpital du Pont-Audemer.

66. CONDÉ-SUR-VIRE (LÉPROSERIE DE).

La léproserie de Condé, sur la rivière de Vire, *capella leprosariæ de Condeto super Viriam*, doyenné de Thorigny, diocèse de Bayeux, était située à égale distance de celle de Thorigny et de Ste.-Suzanne-sur-Vire. La chapelle de cette léproserie était sous le vocable de la Vierge Marie, et, la nomination de son chapelain appartenait aux bourgeois et habitants de la paroisse de Condé-sur-Vire. Cette léproserie ainsi que celle de Thorigny, étaient taxées à 100 sols.

67. CONDÉEL (LÉPROSERIE DE ST.-LAURENT DE).

L'existence de la léproserie de St.-Laurent de Condéel, assise dans

le doyenné du Cinglais, diocèse de Bayeux, ne nous est connue que par une charte d'Agnès, veuve de Richard d'Audrieu, par laquelle elle donne à l'abbaye d'Aunay la dîme de ses moulins, de Bretteville-sur-Laise, ainsi que dix acres de terre entre ladite paroisse de Bretteville et la maison des lépreux de St.-Laurent-de-Condéel.

68. CONTEST (MALADERIE DE St.).

Un acte de tabellionage de Caen, daté du 2 juin 1457, porte que Mathieu de Marescot, seigneur de la Poterie, vendit à Gieffrey de Guernon et à sa femme, un manoir, ainsi qu'un colombier, assis à St.-Contest, avec plusieurs pièces, dont l'une butte sur celles de la *maladerie* dudit lieu de St.-Contest.

69. CONTEVILLE (LÉPROSERIE DE).

La chapelle des lépreux de Conteville ne nous est connue que par l'état des bénéfices dépendants de l'abbaye de Fécamp, que nous trouvons page 95 du pouillé de Rouen, portant que la chapelle des lépreux de Conteville, faisait partie de l'exemption de cette abbaye.

70. CONTREMOULINS (LÉPROSERIE DE).

La léproserie de Contremoulins, doyenné des Loges, diocèse de Rouen, fut réunie à l'hôpital du Hâvre, en vertu des lettres patentes du Roi, de l'an 1696.

71. CORNIES (LÉPROSERIE DES).

La chapelle léproserie de St.-Marc-des-Cornies, anciennement désignée sous les noms latins de *Cormal* et *Cornica*, est assise dans le doyenné de Beaumont, diocèse de Lisieux. Elle fut réunie à l'hôpital de Pont-l'Evêque, le 13 juillet 1696.

72. COURSEULES (LÉPROSERIE DE).

La léproserie de Courseules, au doyenné de Douvres, diocèse de Bayeux, paraît avoir été fondée, vers la fin du XIIe. siècle, par les

descendants de Raoul de Meulent, ainsi que semble l'indiquer un accord fait entre l'un de ces seigneurs et le roi Louis VIII, daté du mois d'août 1225, au sujet de la léproserie de Courseules. Il est dit dans cet acte que sur les 600 livres qui furent accordées au comte de Meulent, tant par le roi Philippe-Auguste que par lui-même, celui-ci était chargé de payer, sur cette même somme, et à titre de redevance annuelle envers le prêtre de ladite léproserie, 6 setiers d'orge ainsi que 20 sols tournois, pour l'entretien et la nourriture des pauvres lépreux de cette maison.

73. COURTAUMER (léproserie de).

On voit, par un accord fait, en 1686, entre François de Clinchamp, marquis de Bellegarde et commandeur de la commanderie de Falaise et de Bois-Halbout, d'une part, et Jacques Antoine de St.-Symon, seigneur de Courtaumer, d'autre part, qu'il existait dans cette paroisse une chapelle léproserie, qui fut ensuite convertie en grange, par M. de St.-Symon, et que le premier réclamait comme ayant été annexée à sa commanderie de St.-Lazare, en vertu des lettres patentes du Roi.

74. COURTONNE (léproserie de).

Voyez la léproserie de St.-Clair-des-Bois, sise dans la paroisse de St.-Paul-de-Courtonne.

75. COUTANCES (léproserie de).

La léproserie de Coutances ne nous est connue que par les *magni rotuli Normanniæ*, dans lesquels on voit que les lépreux de Coutances recevaient 18 sols 4 deniers sur l'aumône établie.

76. CREULLY (léproserie de).

La chapelle de la léproserie de Creully, du côté du diocèse de Bayeux, était, ainsi que la chapelle du château, taxée à 15 livres; et les seigneurs de Creully en étaient patrons, suivant le pouillé du diocèse de Bayeux.

77. CURSY-LA-MALFILASTRE (léproserie de).

La maladerie de Cursy-la-Malfilastre, diocèse de Bayeux, ne nous est

connue que par un acte du tabellionage de Caen, daté du 26 février 1553.

78. DÉSIR. (MALADERIE DE S^{t}.).

Une charte de l'abbaye de St.-Désir de Lisieux, datée de l'an 1339, nous fait connaître que l'abbesse de ce monastère possédait dans la rue de la Maladerie, à St.-Désir, une maison qu'elle donna en fief, à charge d'une rente de 8 sols tournois.

79. DROCOURT alias DRUCOURT (LÉPROSERIE DE).

La léproserie de Drucourt, assise dans le doyenné de Moyaux, diocèse de Lisieux, fut réunie à l'hôpital d'Orbec, en vertu de lettres patentes du Roi, datées du 19 avril 1697.

80. DUCLER alias DUCLAIR (LÉPREUX DE).

L'existence de la léproserie de S^{te}.-Marguerite de Ducler, au doyenné de St.-Georges, diocèse de Rouen, nous est révélée, par la visite que fit en cette maison Eudes Rigauld, le 4 des Nones de novembre 1264. Ce prélat ayant trouvé un homme travaillant le dimanche, et conduisant une voiture attelée avec les trois chevaux d'Odon de Ducler, le condamna à une amende de 10 sols, et il enjoignit au doyen de St.-Georges d'en distribuer la moitié aux lépreux de Ducler et l'autre moitié à l'hôpital dudit lieu.

81. DIVES-SUR-MER (MALADERIE DE).

La maladerie de Dives-sur-Mer, assise dans le doyenné de Beaumont, diocèse de Liseux, ne nous est connue que par un acte du tabellionage de Caen, daté du 30 octobre 1475.

82. DYVES (LÉPROSERIE DE ST.-PIERRE-SUR).

Les chartes de donations faites à l'aumônerie et à l'infirmerie de St.-Pierre-sur-Dyves, au diocèse de Bayeux, nous font aussi connaître qu'il existait, dans ce bourg, fort peuplé, une chapelle pour les lépreux, qui était sous le vocable de Notre-Dame.

83. EPAIGNE (LÉPROSERIE D').

L'existence de la chapelle de St.-Sauveur-sur-Epaigne, au hameau de la Vallée, dans le doyenné de Pont-Audemer, fut signalée par M. Canel à l'auteur du Pouillé de Lisieux. Nous sommes porté à croire que cette ancienne chapelle fut primitivement affectée aux lépreux de cette paroisse.

84. EPINAY (LÉPROSERIE DE L').

La chapelle léproserie de St.-Thomas-d'Epinay, au doyenné de Cormeilles, diocèse de Lisieux, paraît, suivant le pouillé de M. Le Prévost, avoir été voisine de la chapelle de St.-Nicolas de l'Epinay, sur St.-Pierre-des-Ifs, à laquelle elle fut réunie vers la fin du XVIIe. siècle. Depuis cette réunion elle porta les doubles noms de St.-Thomas-St.-Nicolas-de-l'Epinay.

85. ESTREEZ (LÉPROSERIE D').

La chapelle léproserie de St.-Jean-Baptiste-sur-Estréez était située dans le doyenné de Beuvron, au diocèse de Lisieux, ainsi que l'indique le pouillé de ce diocèse.

86. EVRECY (LÉPROSERIE D').

La maladerie ou léproserie de St.-Aubin-d'Evrecy, diocèse de Bayeux, jouissait des droits et revenus d'une foire qui se tenait, le jour de la fête de St.-Aubin, sur une portion du terrain qui dépendait de ladite léproserie.

87. EVREUX (LÉPROSERIE DE ST -MICHEL D').

La léproserie de St.-Michel d'Evreux, autrement dite du Val-Boutry, ne nous est connue que par un arrêt du Conseil d'Etat privé du Roi, en date du 24 janvier 1698, par lequel il est ordonné que tous les titres et papiers concernant les biens et revenus de cette léproserie et de plusieurs autres, seront délivrés aux administrateurs de l'hôpital de Bernay. On voit aussi, par les lettres patentes du roi, sur ledit arrêt,

qui furent données au mois de mars suivant, que cette léproserie fut définitivement réunie à l'hôpital de Bernay.

88. EVROULT (léproserie de St.).

La chapelle léproserie de St -Michel du Val-Boutri, près de St.-Evroult, était placée au-delà de la rivière de Charentonne, sur la paroisse Notre-Dame-du-Bois, au diocèse d'Evreux. Conformément aux lettres patentes du Roi, datées du 24 janvier 1698, les biens de cette léproserie furent réunis à ceux de l'hôpital de Bernay.

89. FERRIERE (léproserie de la).

La léproserie de St.-Symphorien-sous-Ferrière-St.-Hilaire faisait partie du doyenné d'Orbec, diocèse de Lisieux. Elle fut réunie, le 13 juillet 1696, à l'hôpital de Chambroys, en vertu d'ordonnances du Roi.

90. FERRIERE-St.-HYLAIRE (léproserie de la).

Nous croyons devoir scinder l'article précédent, et reporter ici la léproserie de la Ferrière-St.-Hylaire, bien que M. Le Prévost n'ait inscrit dans le pouillé de Lisieux que celle de St.-Symphorien. En agissant ainsi, nous nous conformons à l'état d'union des léproseries aux hôpitaux, qui fut dressé en 1696, lequel porte : 1°. léproserie de la Ferrière-St.-Hylaire ; 2°. léproserie de St.-Symphorien de la Ferrière.

91. FÉCAMP (léproserie de).

La léproserie de Ste.-Madeleine de St.-Martin-de-Fécamp faisait partie du doyenné des Loges, au diocèse de Rouen.

92. FEUGUEROLLES (léproserie de).

Cette léproserie ne nous est connue que par un acte de donation, faite au prieuré du Plessis-Grimoult, de sept acres de terre, ayant pour abornement les biens de la léproserie de Feuguerolles.

93. FONTAINE-LA-SORÊT (LÉPROSERIE DE).

La chapelle de la léproserie de Fontaine-la-Sorêt, assise dans le doyenné de Bernay, paraîtrait être, suivant le pouillé de M. Le Prévost, la même que la chapelle St.-Eloi, du prieuré de St.-Lambert-de-Malassis, qui, à partir du XVIe. siècle, a perdu son nom primitif pour prendre celui de St.-Eloi-du-petit-Nassandre.

94. FRENAUX (MALADERIE DE).

L'hôpital maladerie de Frenaux, dans le diocèse de Séez et près de cette ville, faisait partie des biens que les templiers possédaient dans le comté d'Alençon. Après l'extinction de cet ordre, l'hôpital de Frénaux fut réuni à la commanderie de Malte de Ville-Dieu-les-Poèles.

95. FRESNEY-LE-PUCEUX (LÉPROSERIE DE).

La léproserie de Fresney ou Fresné-le-Puceux, qui dépendait du prieuré de ce nom, assis dans le doyenné du Cinglais, au diocèse de Bayeux, ne nous est connu que par une charte de donation, faite au prieur de cette maison, en faveur des lépreux de Fresney-le-Puceux, auxquels il donne une rente de 12 deniers tournois et 6 setiers d'avoine.

96. GABRIEL (LÉPROSERIE DE S^{t}.).

Le pouillé du diocèse de Bayeux, en portant la taxe des deux léproseries de Creuilly, a seulement désigné la chapelle léproserie du château de Creuilly, que nous avons déjà inscrite sous ce même nom. Nous croyons donc devoir reporter ici cette seconde chapelle léproserie, sous le vocable de saint Gabriel, parce qu'elle était réellement placée près de ce prieuré, dont elle prit probablement le nom.

97 GACEY (MALADERIE DE).

Suivant l'état d'union des maladeries de l'évêché de Lisieux, dressé en juillet 1696, celle de St.-Christophe-de-Gacey, assise dans les mêmes doyenné et diocèse, fut réunie à l'hôpital de Vimoutiers.

98. GAILLE-FONTAINE (MALADERIE DE).

La maladerie, ou chapelle de l'hôpital de Gaille-Fontaine, assise dans le doyenné de Neufchâtel, au diocèse de Rouen, était sous le patronage de l'abbesse de Bival.

99. GENEST (LÉPROSERIE DE).

La chapelle léproserie ou Maison-Dieu de Ste.-Anne en Genest, diocèse d'Avranches, jouissait seulement de 20 livres de rente annuelle, suivant l'état des léproseries de l'Avranchin, dressé par l'intendant de Foucault, en 1696.

100. GIBERVILLE (MALADERIE DE).

La maladerie de Giberville ou de Guiberville, assise dans le doyenné de Thorigny, diocèse de Coutances, ne nous est connue que par un acte du tabellionage de Vaucelles, daté du 20 avril 1452, par lequel un nommé Adam de Blanguernon, demeurant au HAMEL DE LA MALADERIE DE GUIBERVILLE (*ubi est una capella ædis de la Moignerie*) vend une rente en blé à un habitant de Rouen.

101. GILLES (MALADERIE DE St.).

Suivant le cartulaire de l'abbaye de Ste.-Trinité de Caen, cité par M. l'abbé De La Rue (p. 180), l'hôpital, ainsi que l'ancienne chapelle de St.-Gilles, qui furent fondés par le duc Guillaume et la duchesse Mathilde, paraîtraient avoir été primitivement affectés au service des pauvres et sans doute aussi des lépreux du bourg de l'abbesse de Caen. Cette dernière était en outre chargée de pourvoir à leur nourriture et à leur entretien, et nous voyons même la religieuse, chargée de distribuer les aumônes, être obligée d'assister à l'inhumation des malades, ainsi que les quatre chanoines de l'abbaye. Quoiqu'aucun document ne désigne cette chapelle comme ayant été spécialement affectée aux lépreux de ce bourg, nous ne croyons pas cependant nous éloigner de la vérité en lui attribuant ici cette destination, puisqu'il est évident qu'après les deux

premières croisades, et lorsque cette même chapelle devint église paroissiale, les abbesses furent forcées de reléguer loin de leur bourg les malades infectés de la lèpre et de fonder à cet effet, vers le milieu du XIIe. siècle, la maladerie de St.-Thomas-des-Champs, autrement dit l'Abattu, dont nous parlerons à la lettre T.

102. GLOZ (LÉPROSERIE DE).

Nous voyons, dans les grands rôles de l'Echiquier de Normandie, page 166, que les lépreux de Gloz-la-Ferrière, *au diocèse d'Evreux* (1), (et non ceux de Gloz-sous-Lisieux), avaient les mêmes droits, dans la forêt de Lire, que ceux dont jouissaient les lépreux de Bretenil, de Lire, de Rugles et autres localités voisines de cette forêt, c'est-à-dire d'y ramasser le bois mort pour leur chauffage et d'avoir le franc pasnage de leurs porcs.

103. GOHAGUE (LÉPROSERIE DE LA).

Suivant l'état d'union des léproseries du diocèse de Lisieux, daté du 18 juillet 1696, la maladerie de la Gohague fut réunie à l'hôpital d'Honfleur.

104. GOURNAY (LÉPROSERIE DE).

La chapelle léproserie de Gournay, sous le vocable de la Madelaine, était assise dans le doyenné de Bray, diocèse de Rouen. Cette chapelle était sous le patronage des bourgeois de Gournay. Eudes Rigault, dans la visite pastorale qu'il fit, en 1264, dans cette léproserie, dit qu'il n'y avait alors que six lépreux.

105. GRATEMONT (LÉPROSERIE DE).

La léproserie de St.-Antoine-de-Gratemont, à Penneville, au doyenné de St.-Georges, diocèse de Rouen, fut réunie à l'ordre de St.-Lazare,

(1) Cette localité a été improprement désignée, dans la carte de Cassini, sous le nom de Clos-la-Ferrière.

après l'extinction du fléau de la lèpre, conformément aux ordres du Roi.

106. GRESTAIN (LÉPROSERIE DE).

La chapelle de la léproserie de la Madeleine de Grestain, au doyenné de Touques, diocèse de Lisieux, fut réunie à l'hôpital de Honfleur, le 13 juillet 1696, en vertu de lettres patentes du Roi, datées de ce jour.

107. GUIBRAY (LÉPROSERIE DE).

La léproserie de St.-Lazare-de-Guibray, réunie à l'hôpital de Falaise, paraît avoir été fondée par nos deux ducs rois d'Angleterre. Elle fut en outre dotée de 40 sols tournois de rente, par Renaud de Corcelles.

108. HAISTRES ou des HÈTRES (LÉPROSERIE DES).

La chapelle de Ste.-Catherine-des-Hêtres, assise à Tourville, doyenné de Pont-Audemer, était primitivement une léproserie, à la nomination du seigneur de cette paroisse, qui en fut sans doute le fondateur. Suivant les grands rôles de l'Echiquier de Normandie, elle recevait 20 sols tournois de rente sur l'aumône établie.

109 HAMARS (MALADERIE DE).

La maladerie de Hamars, dans le doyenné d'Evrecy, au diocèse de Bayeux, ne nous est connue que par les actes du tabellionage de Caen, et particulièrement par les notes de M. l'abbé De La Rue (Essais hist. sur Caen, vol. 2, p. 187.)

110. HAMIES (LÉPROSERIE DE).

Il paraîtrait, d'après les visites d'Eudes Rigault, qu'il existait une léproserie à Hamies, ou dans ses environs, au doyenné de Foucarmont, diocèse de Rouen; du moins ce prélat indique que le chapelain de Hamies était réputé lépreux.

111. HEBERTOT (LÉPROSERIE DE).

La léproserie de Hustel de Hébertot, au doyenné de Touques, diocèse de Lisieux, fut incorporée et réunie à l'hôpital de Pont-l'Evêque, en vertu de lettres patentes du Roi, datées du 13 juillet 1696.

112. HEURTEVELLE (LÉPROSERIE DE).

Suivant le pouillé de Lisieux, publié par M. Le Prévost, il existait dans le XVIe. siècle une léproserie à Heurtevelle, dans le doyenné de Touques. Elle rentra probablement dans les mains du fondateur, car elle ne figure pas dans l'état des léproseries réunies aux hôpitaux de ce diocèse.

113. HOGUETTE (LÉPROSERIE DE LA).

L'existence d'une maladerie à la Hoguette, dans la paroisse de Cordillon, au diocèse de Séez, nous est en partie révélée par les chartres de Jean, fils du comte de Ponthieu, qui donna à l'abbaye de St.-André-en-Gouffern, toute sa terre de Cordillon, assise en cette paroisse, laquelle s'étend depuis la carrière des moines jusqu'à la grande route, dite de Béziers, et de là suit une ligne droite jusqu'au coin du fossé où demeurent les lépreux.

114. HOMME (MALADERIE DU).

Un acte du tabellionage de Caen, daté du 17 juillet 1499, fait mention de la fondation de la chapelle léproserie de St.-Christophe-du-Homme, doyenné de Troarn, faite par les bourgeois, manans et habitants de ladite paroisse ; mais il ne donne point la date de cette fondation.

115. HONFLEUR (LÉPROSERIE DE).

La léproserie de St.-Antoine de Honfleur, diocèse de Lisieux, fut réunie à l'hôpital de Honfleur conformément à l'état d'union des maladeries aux hôpitaux des villes qui en étaient les plus rapprochées, et qui fut dressé en vertu des lettres patentes du Roi, en date du 13 juillet 1696.

116. HOTELLERIE (léproserie de l').

L'existence de la chapelle de la léproserie de l'Hôtellerie, située dans l'archidiaconé du Lieuvin, nous a été révélée par le pouillé de ce diocèse, dressé par M. Le Prévost, sous le titre de *capella leprosariæ de Hospitaleria.* Les grands rôles de l'Echiquier de Normandie nous font aussi connaître qu'un Guillaume était clerc de l'Hôtellerie, en 1195.

117. HUMET vel HOMET (léproserie de).

L'existence de la léproserie de St^e.-Catherine-sur-Hôme nous est signalée par la chartre suivante du roi Jean, datée de la 2e. année de son règne : « *Rex, etc.*, *dilecto et fideli suo Garino de Glapion* « *etc. Sciatis quod nos concessimus leprosis Stæ. Katerinæ de super Humes* « *unam feriam singulis annis habendam apud sanctam Katarinam in festo* « *Sti. Benedicti apostoli per unam diem duraturam.* « *Quare vobis man-* « *damus quatinus eis feriam illam habere faciatis. Ita tamen quod non sit* « *ad nocumentum feriarum vicinarum. Teste me ipso apud Valonias* 14°. « *die septembris. Anno II°. in Normannia.* »

118. HYLAIRE (léproserie de st.).

Les rôles normands, de l'année 1180, en nous signalant l'existence de la léproserie dans St.-Hilaire, dans l'arrondissement de Mortain, au diocèse d'Avranches, s'exprimait ainsi, au sujet des sommes acquittées pour les lépreux de cette maison : « *In liberatione leprosorum de Sto.-* « *Hilario* 9 lib. 6 sols 4 den. *Eisdem ad vestes* 16 sols. *Eisdem* 4 sols « *de decima ferie St.-Egidii.* »

119. IVRY-LE-TEMPLE (léproserie d').

D'après le pouillé de Rouen, la Chapelle léproserie d'Ivry-le-Temple, assise dans le Vexin français, paraissait avoir fait partie (comme son nom l'indique) des biens que les templiers possédaient dans le diocèse, et qui, après la condamnation de cet ordre, furent concédés à l'archevêque de Rouen qui en avait conservé le patronage.

120. JERUSALEM (LÉPROSERIE DE).

Les mêmes rôles normands, de l'an 1180, nous font également connaître l'existence des lépreux qui habitaient la léproserie de Jérusalem à Mortain, dans le même diocèse d'Avranches; mais ces derniers ne recevaient qu'une rente annuelle de 10 sols.

121. JUAYS (LÉPROSERIE DE).

La léproserie de St.-Barthélemy-de-Juays, près Bayeux, était enclavée dans l'exemption de Nonant, dépendante de l'évêque de Lisieux. Elle fut fondée, antérieurement à l'année 1213, par les ancêtres de Eudon de Vassy, ch^er^., ainsi qu'on le voit par la charte suivante : « *Norunt* « *presentes litteras inspecturi quod ego Eudo de Vaceio miles volo et* « *concedo quod capellanus capellæ leprosariæ de Jueto percipiat annuatim* « *in meo molendino de Jueto octo sextarios hordei in usus et proprietates* « *dictorum capellanorum et capellanæ convertendos quamdiu dicta leprosaria* « *vacua fuerit a leprosis, quod dictos octo sextarios hordei antecessores* « *mei dictæ leprosariæ contulerunt ad victum leprosorum de Jueto in* « *dicta leprosaria commorantium, solvendos tali forma, quod in uno* « *quoque mense anni octo busselæ persolventur. Preterea, volo quod dictus* « *capellanus percipiat dictum redditum quotiescumque dicta leprosaria* « *vacaverit a leprosis, et quamdiu leprosi de Jueto in dicta leprosaria* « *fuerint commorantes, dictus capellanus nihil super prædicto redditu* « *nec debebit, nec poterit reclamare, sed ad proprios usus dictorum lepro-* « *sorum, dictus redditus revertetur. Quod ut ratum et stabile perseveret* « *in posterum, præsenti scripto sigilli mei munimine roborato confirmavi.* « *Actum est hoc anno gratiæ Domini millesimo ducentissimo trigesimo.* »

Mais, après la cessation du fléau de la lèpre, et malgré la teneur de la charte précédente, l'abbaye de Mondaye, dont cette chapelle relevait, s'empara de son revenu, et elle la laissa tomber en ruine. Aussi l'un de ses chapelains, en réclamant, deux siècles après, la rente due à sa chapelle, pour subvenir au besoin de ses pauvres, qui, assis sur les ruines de cette chapelle, sollicitaient infructueusement l'aumône des passants, met-il dans la bouche de Eudes de Vassy, le distique suivant :

Ecclesias domini quas fundavere parentes
Perdere nituntur nati pietate carentes.

122. JULIEN-DU-LUGAN (LÉPROSERIE DE St.).

La léproserie de St.-Julien-du-Lugan, assise au Mesnil-sous-Lillebonne, fut réunie à l'ordre de St.-Lazare, après la cessation du fléau de la lèpre.

123. JUMIEGES (LÉPROSERIE DE).

D'après les grands rôles de l'échiquier de Normandie, il existait, à Jumièges une léproserie dont les lépreux jouissaient de cinq livres de rente annuelle sur la foire qui avait été établie en leur faveur, ainsi que de douze sols de redevance, pour l'obit de quatre lépreux.

124. JUVIGNY (LÉPROSERIE DE).

La léproserie de Juvigny, dans l'archidiaconé de Bayeux, ne nous est connue que par un acte de vente, du tabellionage de Vaucelles, qui cite cette léproserie comme servant d'abornement à une pièce de terre vendue dans cette paroisse.

125. KÉVILLY, alias QUÉVILLY (LÉPROSERIE DE)

Les grands rôles de l'échiquier de Normandie, de l'an 1198, nous font connaître que deux lépreuses de la léproserie de Kévilly recevaient deux cents livres sur l'aumône établie, et que le chapelain de cette maison percevait également 10 francs de rente annuelle, pour un muid de froment et un muid d'orge, ainsi que pour un milier de harengs.

126. LA ROQUE-BAIGNARD (LÉPROSERIE DE).

La léproserie de la Roque-Baignard, assise dans le doyenné de Beuvron, évêché de Lisieux, ne nous est connue que par le pouillé de ce diocèse, publié par M. Auguste Le Prévost.

127. LAUNAY-SUR-CALONNE (LÉPROSERIE DE).

La chapelle léproserie de Notre-Dame-de-Launay-sur-Calonne, près de Pont-l'Evêque, faisait partie du doyenné de Touques, diocèse de Lisieux. Elle paraîtrait avoir été, dans le XIVe. siècle, une dépendance de la léproserie de Lisieux, puisque, suivant le pouillé déjà cité, les administrateurs de cette maison en étaient alors les patrons. Il est présumable, qu'après la cessation de ce fléau, les fondateurs de cette léproserie, et sans doute seigneurs de cette paroisse, justifièrent de leurs titres et rentrèrent dans leurs biens, puisque, suivant ce même pouillé, ils en redevinrent les patrons dans le XVIe. et le XVIIIe. siècles.

128. LAZARE (LÉPROSERIE DE S^{t}.).

La chapelle léproserie de St.-Lazare, au doyenné de Chaumont, évêché de Rouen, était à la nomination de l'archevêque de Rouen.

129. LÉONARD ou S^{t}.-LIÉNARD (MALADERIE DE S^{t}.).

La maladerie ou léproserie de St.-Liénard, assise dans le doyenné de Troarn, diocèse de Bayeux, fut fondée, dès le XIe. siècle, par le comte de Belême, suivant M. l'abbé De La Rue, vol. 2., p. 380. Son existence nous est en partie révélée par quelques actes du tabellionage de Vaucelles, datés des 12 mars 1389, 5 juin et 21 novembre 1392. Les deux premiers relatent seulement des transactions passées par des lépreux de cette maison ; mais le dernier nous la fait connaître plus particulièrement encore, parce qu'il est passé par le prieur, les prêtres et le trésorier de ladite maladerie de St.-Liénard qui, se faisant fort pour tous les lépreux de cette maison, fieffent à Colin Aquart une place jadis en herbage, sise en la dite paroisse, à charge de 8 deniers de rente annuelle envers ladite maladerie.

130. LIEUREI (LÉPROSERIE DE).

L'ancienne chapelle léproserie de la Madeleine, assise à Lieurei, faisait partie du doyenné de Cormeilles, en l'évêché de Lisieux, suivant le pouillé de ce diocèse.

131. LILLEBONNE (LÉPROSERIE DE).

Suivant les grands rôles de l'échiquier de Normandie, les lépreux de la léproserie de Lillebonne, au doyenné de Folleville, diocèse de Rouen, recevaient annuellement 5 livres de l'aumône du Roi.

132. LISIEUX (MALADERIE DE).

Il paraît évident, d'après les 63 chartes de l'hôpital de Lisieux, qui sont inscrites dans mon extrait des archives du Calvados (vol. 2, p. 27 à 36), que cet hospice, dédié à Dieu, à la bienheureuse Marie et à saint Thomas, recevait, dès son principe, les pauvres, les infirmes et les lépreux, comme le faisait indistinctement celui de St.-Josse à Caen, bien que cette ville eût à sa proximité la grande maladerie de Beaulieu. Sous ce dernier rapport, nous avons donc cru devoir placer ici la maison Dieu de Lisieux, parmi les léproseries qui furent fondées comme elle, vers la fin du XIIe. siècle,

133. LIVET-SUR-AUTOU (LÉPROSERIE DE).

M. Le Prévost indique, d'après M. Canel, une maladerie, assise à Livet-sur-Autou, doyenné de Cormeilles, dont les pouillés du diocèse de Lisieux ne faisaient point mention.

134. LO (MALADERIE DE ST.).

La position de la maladerie de St.-Lo n'est pas encore bien connue; mais son existence ne peut être contestée d'après l'inscription suivante, qui est gravée en caractères gothiques, sur le portail de l'église de St.-Georges : on y lit que « *Johan Fouet et Jehan Vincent firent faire* « *ce portail, l'an de grâce* 1399, *et fut mis Guillot à St.-Lo, à la* « *maladerie.* » Quel était ce Guillot ? nous l'ignorons. Cette maladerie paraîtrait avoir été fondée, vers l'an 1225, en même temps que la Maison-Dieu ou l'hôpital de St.-Lo. Suivant quelques historiens de cette ville, elle était alors divisée en deux établissements distincts, dont l'un pour

les malades, était placé près du pont de Vire, et l'autre, au centre de la ville, était affecté à ses pauvres et aux veuves, et ils ajoutent même qu'en 1491 on y percevait déjà les revenus du poids-le-roy, ainsi que le denier à Dieu. Cette position n'était donc point celle de notre maladerie ; car, comment pourrait-on concilier la perception des droits royaux, dans une maison de lépreux, alors que le fléau sévissait encore de toute sa force. Il nous est donc permis de croire que cette maladerie était placée sur les bords de la Vire, et non loin d'une ancienne chapelle du XIII[e]. siècle, dont il reste encore des vestiges, et dont les bâtiments qui l'entourent portent le nom de *maisons du Templier de la Vaucelle*, peut-être par le motif qu'un chevalier de cet ordre fut le fondateur de cette maladerie. On n'ignore pas d'ailleurs que les précepteurs du temple de St.-Lo habitèrent le château de la Vaucelle (1) jusqu'après leur condamnation.

135. LONGUEVILLE (LÉPROSERIE DE).

Le grands rôles de l'Echiquier de Normandie nous font connaître que les lépreux de la léproserie de Longueville, dans le doyenné de ce nom, diocèse de Rouen, percevaient annuellement une rente de 15 livres sur l'aumône établie.

136. LYON-SUR-MER (LÉPROSERIE DE).

Suivant le *liber Rubeus*, ou livre des cens et rentes de l'abbaye de Troarn, Etienne et Nicolas Le Grand devaient à la léproserie de Lyon-sur-Mer quatre boisseaux de froment, de rente annuelle.

137. LYRE (LÉPROSERIE DE).

Les lépreux de la léproserie de la vieille Lyre, dans le diocèse d'Evreux, avaient le droit, suivant les grands rôles de l'échiquier de Normandie,

(1) Le château de la Vaucelle prit le nom de Maison-Royale, parce qu'elle reçut momentanément dans ses murs les rois de France, François I[er]. et Charles IX, ainsi que ceux d'Angleterre, Edouard IV et Jacques II, lorsque ce dernier se réfugia en France.

de recueillir pour leur chauffage tout le bois mort de la forêt de Breteuil, ainsi que celui de franc-pasnage pour leurs porcs dans cette même forêt.

138. MADELAINE (LÉPROSERIE DE LA).

Suivant le nouveau pouillé du diocèse de Rouen, la chapelle léproserie de Sainte-Madelaine, assise en la ville de Fécamp, faisait partie de l'exemption des bénéfices dont cette même abbaye jouissait dans ce diocèse.

139. MAISONCELLES-SUR-AJON (LEPROSERIE DE).

La léproserie de Maisoncelles-sur-Ajon, doyenné de Villers-Bocage, diocèse de Bayeux, ne nous est connue que par un acte testamentaire de Robert Le Bret de Maisoncelles, daté du samedi avant le dimanche de la quadragésime (circa 1315), par lequel il laisse 10 sols tournois de rente annuelle aux dix lépreux qui habitaient la léproserie près de sa maison de Maisoncelles.

140. MALASSIS (LÉPROSERIE DE).

L'ancien prieuré léproserie de St.-Lambert de Malassis, au diocèse d'Evreux, paraît avoir été abandonné par des causes qui nous sont inconnues aujourd'hui, et il fut réuni à celui de St.-Eloi, dont il a pris le nom vers le commencement du XVIe. siècle.

141. (ST.-MARC ou ST.-NICOLAS (LÉPROSERIE DE).

La léproserie de St.-Marc ou de St.-Nicolas, assise en la paroisse de Guerquesalles (alias) Garcelles, au doyenné de Vimoutiers, diocèse de Lisieux, fut réunie à l'hôpital de Vimoutiers, suivant l'état d'union des maladeries, dressé le 13 juillet 1696, en vertu de lettres patentes du Roi.

142. ST.-MARTIN (LÉPROSERIE DE).

La chapelle léproserie de St.-Martin de Fécamp faisait partie de l'exemption des bénéfices, dont l'abbaye de Fécamp jouissait dans le diocèse de Rouen.

43. MATHIEU (LÉPROSERIE DE).

L'ancienne chapelle St.-Jean de Mathieu, près Caen, dont l'évêque de Bayeux était patron, paraîtrait avoir été primitivement une léproserie qui fut ensuite concédée, vers la fin du XIVe. siècle, à l'ordre de St.-Jean de Jérusalem.

144. MAUPERTUIS (LÉPROSERIE DE).

L'existence de la léproserie de St.-Pierre de Maupertuis, au doyenné de Percy, diocèse de Coutances, nous a été révélée sous la date de l'année 1397, par le livre des cens et rentes de la seigneurie de ce lieu, dans lequel il est fait mention des lépreux et de l'aumosne de ladite léproserie de Maupertuis.

145. MAUPERTUS (LÉPROSERIE DE).

Suivant le pouillé de Rouen, la chapelle léproserie de l'hôpital St.-Antoine, dite l'Hôtel-Dieu de St.-Eloi de Maupertus, faisait partie de l'exemption des bénéfices dont l'abbaye de Fécamp jouissait dans le diocèse de Rouen.

146. MÉLAIN (LÉPROSERIE DE S^t^.).

La léproserie de St.-Mélain ou St.-Mélaine, assise près de la ville d'Orbec, ne nous est connue que par la carte du diocèse de Lisieux, dressée par l'ordre de M. de Brancas, son évêque, dans laquelle cette paroisse est particulièrement désignée sous le titre de l'aumône ou de la léproserie de St.-Mélain.

147. MELAINE-SUR-TOUQUES (LÉPROSERIE DE S^t^.).

Nous trouvons aussi, dans le pouillé du diocèse de Lisieux, une autre léproserie de St.-Mélaine ou de St.-Méleingne-sur-Touques, même doyenné, dont le seigneur de Clarbec était patron dans le XIVe. siècle.

148. MESMOULINS (LÉPROSERIE DE).

La chapelle léproserie de Mesmoulins, assise dans le doyenné des

Loges, au diocèse de Rouen, fut réunie à l'hôpital du Hâvre, par suite des lettres patentes du Roi, précédemment citées.

149. MESNIL-HUE (LÉPROSERIE DE).

La maladerie de Mesnil-Hue (*de Maisnillo Hugonis*) sous le vocable de St.-Etienne, était assise dans le doyenné de Gavray, diocèse de Coutances.

150. MEULAN (LÉPROSERIE DE).

La chapelle léproserie de St.-Michel de Meulan, faisait partie du doyenné de ce nom, dans le diocèse de Rouen ; elle était à la présentation de l'abbé du Bec.

151. MONDEVILLE (LÉPROSERIE DE).

Il est souvent fait mention de la maladerie de Mondeville, près Caen, dans les registres du tabellionage de Vaucelles, notamment dans un acte du 25 mars 1398, dans le cartulaire de l'abbaye de Troarn et particulièrement dans les Essais historiques sur la ville de Caen, par M. l'abbé De La Rue.

152. MONTAMY (LÉPROSERIE DE).

La chapelle léproserie de Montamy, canton de Bény-Bocage, fut fondée par la famille d'Arclais ; ses biens furent réunis à l'hôpital de Vire en vertu de lettres patentes du Roi.

153. MONT-AUX-MALADES (LÉPROSERIE DU).

Le prieuré léproserie, dit le Mont-aux-Malades, situé sur le Mont-St.-Jacques, dans la paroisse St.-Gilles de Rouen, fut fondé, en 1131, par le duc roi d'Angleterre, Henri I[er], qui dota cet établissement d'une rente de 40 sols pour l'entretien des lépreux. Quelques historiens, et notamment le savant Huet, évêque d'Avranches, se sont appuyés sur

une fausse ponctuation du texte de Robert du Mont, dans son appendice *ad Sigebertum*, pour attribuer cette même fondation à Henri II, en la reportant à l'an 1161, époque vers laquelle ce prince fonda la maladerie de Caen. L'erreur de ce prélat est d'autant plus évidente, que ce prince, par sa charte de l'an 1162, confirma seulement la fondation faite par son aïeul. Mais au surplus, si Henri II n'en fut pas le fondateur, on doit cependant le considérer comme l'un des principaux bienfaiteurs, puisqu'il dota cet établissement : 1°. d'une foire annuelle de 8 jours, qui devait se tenir le premier septembre, sur le mont St.-Jacques, près de cette maladerie ; 2°. de la moitié des droits prélevés par le fisc, sur tout ce qui entrait à Rouen pendant la tenue de ladite foire ; 3°. d'une rente annuelle de 66 liv., payable à la St.-Michel, sans retenue ; 4°. de 3,000 harengs, le jour de Noël ; 5°. de trois muids de froment à prendre sur ses moulins de Rouen ; 6°. enfin de 27 acres de terre, dans la forêt de Lyon. Outre cela, ce même prince bâtit en 1175 le prieuré du mont de Rouen, et le dédia à saint Thomas Becket, en mémoire de la levée du siége de cette ville. Les rôles de l'Echiquier de Normandie, de l'an 1184, nous font encore connaître que le prieur des lépreux de Rouen, recevait annuellement 24 sols, pour une somme de froment, sur l'aumône établie, et que les trois chapelains prélevaient aussi 14 liv. et 8 sols, pour trois muids de gros blé, sur la même aumône coutumière. Voyez aussi les visites de l'archevêque Eudes Rigault, en 1254.

154. MONTFORT (léproserie de).

Les lépreux de Montfort, au doyenné de Pont-Audemer, diocèse de Rouen, recevaient, suivant les grands rôles de l'Echiquier de Normandie, 19 livres 15 sols 5 deniers, sur l'aumône établie.

155. MONTMOREL (léproserie de).

Nous ne connaissons la léproserie de Montmorel, assise au doyenné de Ducey, ancien évêché d'Avranches, que par les visites de l'archevêque Eudes Rigault, dans lesquelles ce prélat se plaint de la manière dont les religieux de Montmorel traitaient les lépreux confiés à leurs soins.

156. MONTREUIL (LÉPROSERIE DE).

Suivant l'état du 13 juillet 1696, relatif à la réunion des léproseries aux hôpitaux des villes les plus rapprochées de ces hospices, la léproserie de St.-Laurent-de-Montreuil ou de St.-Laurent-des-Grès-sur-Montreuil-Largilier aurait été réunie à l'hôpital d'Orbec, au diocèse de Lisieux.

157. MONT-ST.-MICHEL (LÉPROSERIE DU).

Outre la léproserie d'Ardevon, dépendante du Mont-St.-Michel, dont nous avons parlé précédemment, nous trouvons encore une autre léproserie, assise dans ce même lieu, dont l'existence nous est révélée, non-seulement par un état rédigé, en 1247, des rentes et redevances qui étaient dues, tant à l'infirmerie qu'à l'infirmier de cet hospice, mais encore par une lettre de M. De Mouy, subdélégué de l'intendance à Avranches, adressée au savant Huet, évêque de ce diocèse, dans laquelle il lui transmet une copie de l'état des léproseries de l'Avranchin, qu'il avait envoyée, en 1672, au ministre Colbert. Dans cette lettre, il fait remarquer au prélat que les biens dont jouissait la léproserie du Mont-St.-Michel, étant tous situés en Bretagne, ils avaient été réunis à la manse abbatiale de ce monastère, et qu'en conséquence ils ne pouvaient être concédés à l'hôpital d'Avranches, conformément aux lettres patentes du Roi.

158. MORTAIN (LÉPROSERIE DE).

Suivant les grands rôles de l'Echiquier de Normandie, les lépreux de la maladerie de Mortain prélevaient annuellement, sur l'aumône établie, 40 sols de rente, ainsi que douze deniers pour les pauvres lépreux étrangers à la ville de Mortain.

159. MOULINEAUX (LÉPROSERIE DE).

La chapelle léproserie de St.-Marc de Moulineaux, doyenné de Bourgthéroude, diocèse de Rouen, fut réunie à l'hôpital du Bourgachard, en vertu de lettres patentes du Roi.

160. MOYON (LÉPROSERIE DE).

La léproserie de St.-Germain de Moyon, assise dans le doyenné de Tessy, au diocèse de Coutances, paraîtrait avoir été fondée par Alain Davaujour, qui la concéda, en 1256, au prieuré de Brewton, en Angleterre; concession qui fut ratifiée la même année par le roi saint Louis. Plus tard, en 1260, le prieur de Brewton échangea avec l'abbé de Troarn cet hospice, ainsi que les églises de Moyon et de Pierreville contre celles de Horsell et de Wytheit, que l'abbaye de Troarn possédait en Angleterre; permutation qui fut confirmée par l'évêque et le chapitre de Coutances.

161. NEAUFLE (LÉPROSERIE DE).

La chapelle de l'hôpital de Neaufle, au doyenné de Gisors, évêché de Rouen, paraîtrait avoir été primitivement une maladerie, dont l'archevêque était patron.

162. NEUCHATEL LÉPROSERIE DE).

La chapelle léproserie de St.-Jean, près de Neuchatel, siége du doyenné de ce nom, dans l'évêché de Rouen, fut réunie à l'hôpital de la Miserie ou Maladerie de Neuchâtel, en vertu de lettres patentes du Roi.

163. NICOLAS-DES-FAUX (MALADERIE DE S^t^.).

L'existence de la chapelle et maladerie de St.-Nicolas-des-Faux (alias des-Malades), assise dans la paroisse du Plessis-Grimoult, diocèse de Bayeux, nous est révélée par un acte passé devant les notaires du châtelet de Paris, en 1389. Par cet acte, Nicolle Malherbe, écolier, étudiant à Paris, déclare qu'il renonce à ladite chapelle et maladerie, *à laquelle il avait été nommé par le Roi*, parce qu'il a eu connaissance que le droit de nommer à cette même chapelle appartenait au prieur et religieux du prieuré du Plessis-Grimoult.

164. NOMBRIL-DE-DIEU (MALADERIE DU).

La maladerie ou l'hôpital de S^te^.-Trinité-du-Nombril-de-Dieu (*de Um-*

bilico Dei), située près de la léproserie de Beaulieu, et dont la chapelle subsiste encore aujourd'hui, dépendait autrefois de l'abbaye de St.-Etienne de Caen. Elle paraît avoir été fondée par St.-Lanfranc, qui la fit bâtir vers la même époque que cette dernière, dans un enclos de 12 acres, dépendant de son abbaye, et sur lequel Henri II, roi d'Angleterre, fit construire, en 1160 ou 1161, l'admirable édifice de Beaulieu, suivant l'expression de Robert-du-Mont. Toutes mes recherches ayant été infructueuses jusqu'ici, pour trouver de nouveaux documents sur cette léproserie, et ne pouvant que reproduire ici l'excellente notice historique que le savant abbé De La Rue en a donnée dans ses Essais sur Caen (vol. 2, p. 182), j'essairai du moins d'appeler l'attention de la Société des Antiquaires de Normandie sur la conservation de ce monument primitif, dont il n'a pas parlé. Je crois même devoir me rendre son organe, en priant M. le Préfet du Calvados, ainsi que M. le Maire de la ville de Caen, de réunir leurs efforts pour solliciter un léger secours du gouvernement, à l'effet de racheter cette ancienne chapelle, qui pourra être utilisée à peu de frais, en la convertissant en salle d'asile pour les enfants du bourg le plus populeux de la ville. Un pareil établissement paraît d'autant plus opportun, sur ce point de la route de Cherbourg, que toutes les voitures publiques et particulières, qui la sillonnent journellement, sont obligées de rallentir le pas de leurs chevaux, pour ne pas écraser des enfants de 3 à 4 ans, que leurs parents livrés aux travaux des champs ne peuvent empêcher de divaguer.

L'administration municipale de Caen, en achetant, avec l'aide du gouvernement, cette ancienne chapelle et en l'utilisant, comme je viens de le dire, ferait un acte non-seulement d'utilité publique et d'humanité, mais elle donnerait encore une preuve de son goût artistique, en conservant un monument que tous les amis des arts et les voyageurs qui viennent étudier nos édifices du XIe. siècle, regrettent si vivement de voir tomber en ruine. Déjà, grâce à la sollicitude de l'un de nos confrères, M. de Caumont, la chapelle historique de Formigny a été rachetée par le gouvernement. Nous pouvons donc espérer que la léproserie du Nombril-de-Dieu, la première qui ait été bâtie dans notre province, obtiendra la même faveur du Ministre; et si, comme le dit M. l'abbé De La Rue (page 183), saint Lanfranc, en bâtissant cet édifice dans le bourg de

son abbaye, n'oublia pas que ses pauvres vassaux devaient y avoir un asile et du pain, de même, l'administration municipale s'empressera d'ouvrir cet asile aux enfants de cette partie de la ville, dont la vie est journellement menacée par les nombreux véhicules qui traversent en tous sens ce bourg si peuplé.

165. NOREY (LÉPROSERIE DE).

L'existence d'une ancienne chapelle léproserie à Norey nous est révélée par quelques actes du tabellionage de Caen. Cette chapelle, suivant le pouillé du diocèse de Bayeux, dépendait de l'exemption de l'abbaye de Fécamp.

166. ORBEC (LÉPROSERIE D').

La chapelle de la léproserie de Ste.-Marie-Madeleine d'Orbec, était sous le patronage des habitants de cette ville, dans le diocèse de Lisieux.

167. ORIVAL (LÉPROSERIE D').

Nous lisons, p. 160, des visites d'Eudes Rigault, en l'an 1265, que le chapelain de la léproserie d'Orival, accusé d'incontinence, consentit par un acte authentique à perdre son bénéfice, si de pareils bruits se répandaient à l'avenir sur son compte.

168. OUILLY (LÉPROSERIE DE St.-MÉDARD D').

Divers actes particuliers semblent indiquer qu'il existait une maladerie dans la paroisse de St.-Médard ou St.-Marc d'Ouilly, dans le doyenné de Condé-sur-Noireau, diocèse de Bayeux.

169. OUVILLE-LA-RIVIERE (LÉPROSERIE D').

Suivant le pouillé de Rouen, il paraîtrait que la chapelle léproserie de Ste.-Apolline d'Ouville-la-Rivière, au doyenné de Brachy, aurait été réunie à l'hôpital de Grainville-la-Teinturière.

170. PAVILLY (HÔPITAL LÉPROSERIE DE).

La chapelle léproserie de Ste.-Marguerite, assise à St.-Georges de

Gravençon, diocèse de Rouen, fut réunie à l'hôpital de Pavilly, en vertu de lettres patentes du Roi.

171. PETITVILLE (MALADERIE DE).

L'existence de la maladerie de Petitville (*Parva-Villa*), dans le doyenné de Troarn, diocèse de Bayeux, nous est révélée par un acte du tabellionage de Caen, daté du 14 janvier 1549, qui fait mention de la vente d'une pièce de terre, jouxte la sente à la maladerie de Petitville.

172. PIERRE-SOLIN (LÉPROSERIE DE)

La léproserie de Pierre-Solin, suivant la carte de Petite, ou *Petra-Solenni*, d'après le pouillé de Bayeux, était sous le patronage de la veuve de Guillaume Falsi, chevalier. Cette léproserie nous est encore plus particulièrement connue par l'acte de donation, extrait du trésor des chartes de l'évêché de Bayeux, suivant lequel Jean, dit le lépreux, vend, cède et abandonne entièrement au prêtre et aux lépreux *de Petra-Sollana*, pour 110 sols tournois, deux pièces de terre dans le territoire de *Marrona*, etc., pour en jouir et posséder, par droit héréditai, sauf ceux dus au seigneur du lieu, etc. Cette charte fut donnée l'an 1280, le 6e. jour de la lune, pendant la fête des bienheureux apôtres Simon et Jude. (Voyez cette charte, p. 453 et 454 du 2e. vol. de mon Extrait des chartes du Calvados.)

173. PONS alias PONTS (LÉPROSERIE DE).

Suivant l'état d'union des léproseries aux hôpitaux qui fut dressé par le subdélégué de l'intendance d'Avranches, les biens de la léproserie de la Madeleine de Ponts, qui jouissait de 80 livres de rente, furent réunis à l'hôpital d'Avranches, le 20 décembre 1696.

174. PONT-AUDEMER (LÉPROSERIE DE).

Suivant les grands rôles de l'Echiquier de Normandie, des années 1180 et 1184, les lépreux de la léproserie de Pont-Audemer recevaient annuellement 14 livres sur l'aumône établie, ainsi que 10 sols sur la dîme du Roi.

175. PONTOISE (MALADERIE DE).

La chapelle St.-Jacques, de l'hôpital de Pontoise, paraît, d'après actes particuliers, avoir été primitivement une maladerie dont l'abbé de St.-Martin de Pontoise, ainsi que ses confrères, avaient alternativement le patronage. Lorsqu'Eudes Rigault visita l'infirmerie de cette abbaye, en 1255, il y trouva deux malades dont l'un était lépreux.

176. PONTORSON (MALADERIE DE).

La maladerie de Pontorson ne fut pas comprise dans l'état d'union dressé, en 1696, par le subdélégué de l'intendance d'Avranches, ni réunie à l'hôpital de Pontorson, parce que ses biens étaient assis dans l'évêché de Dol, en Bretagne. Elle était gérée par les frères de la charité.

177. POUSSY (MALADERIE DE).

La chapelle léproserie de Ste.-Marguerite de Poussy, nous est particulièrement connue par un accord fait, en présence de Guillaume, évêque de Coutances, entre l'abbé et les religieux de Troarn, d'une part, et les lépreux de ladite léproserie de l'autre, portant qu'il était permis à ces derniers d'avoir un vicaire dans leur chapelle; mais, lorsqu'un des religieux de Troarn s'y rendait pour officier le jour de la fête Ste.-Marguerite, la moitié des cierges et des offrandes, tant en denrée qu'en argent lui appartenaient. Outre cela, ces lépreux étaient obligés de payer, à la St.-Michel, à l'abbaye de Troarn, 5 sols d'Angers, et il ne leur était point permis de recevoir dans leur maison de lépreux étrangers à la paroisse de Poussy, sans le consentement de l'abbé et du couvent de Troarn. Enfin, s'il arrivait qu'un lépreux de cette maison vint à y mourir, le revenu de la terre affecté à ce lépreux appartenait à l'abbaye, jusqu'à ce qu'un autre lépreux vint le remplacer

178. PUTOT (LÉPROSERIE DE).

Suivant M. l'abbé De La Rue (p. 182, vol. 2, de ses Essais historiques

sur Caen), il existait une léproserie à Putot, près Bretteville-l'Orgueilleuse. Divers actes, de l'an 1258, indiquent qu'elle était placée près du champ du mariage, sur la route de Caen à Bayeux.

179. QUIERVILLE alias GUILLERVILLE (LÉPROSERIE DE).

Les registres du tabellionage de Vaucelles nous font connaître un acte, du 25 mai 1400, par lequel le curé de Cesny-aux-Vignes vend une pièce de terre assise à Quierville, près de la léproserie de cette paroisse.

180. RANVILLE (LÉPROSERIE DE).

Suivant la même note de M. l'abbé De La Rue (p. 182, vol. 2,), il existait une léproserie à Ranville, doyenné de Troarn, qui était assise dans le fief que l'abbesse de Ste.-Trinité de Caen possédait en cette paroisse.

181. REGOUEFE (LÉPROSERIE DE Ste.).

La chapelle de Sainte-Régouèfe, assise en la paroisse de Sorteinville, dans le doyenné des Pieux, diocèse de Coutances, paraît avoir été primitivement affectée au service des lépreux. Du moins en était-il ainsi avant l'acte d'échange ou de permutation qui eut lieu en 1261 ou 1262, des biens que l'abbaye de Troarn, au diocèse de Bayeux, possédait en Angleterre contre la chapelle de Ste.-Régouèfe; ainsi que des églises de Moyon, de Pierreville et autres lieux, que le prieur de Brewton, au diocèse de Bath et de Wells, possédait dans le Cotentin. Par suite de cette permutation, l'abbé de Troarn devint chanoine né de Coutances, dont le titre appartenait au Prieur de Brewton.

182. RIVIERE (LÉPROSERIE DE St.-PIERRE DE LA).

La léproserie de St.-Pierre ou de St.-Jean-de-la-Rivière, au doyenné de Vimoutiers, diocèse de Lisieux, fut réunie à l'hôpital de ce doyenné, en vertu de lettres patentes du Roi, datées du 13 juillet 1696.

183. ROQUE-BAIGNARD (LÉPROSERIE DE LA).

Suivant le Pouillé du diocèse de Lisieux, dressé par M. Le Prévost,

il existait une léproserie, dans la paroisse de la Roque-Baignard, au doyenné de Beuvron.

184. ROTS (LÉPROSERIE DE).

M. l'abbé de la Rue, dans sa note sur les léproseries de l'arrondissement de Caen (page 187, vol. 2, de ses Essais historiques sur cette ville), nous révèle l'existence d'une léproserie à Rots, près de Bretteville-l'Orgueilleuse.

185 ROUGEMONTIER (LÉPROSERIE DE).

Suivant les grands rôles de l'Echiquier de Normandie, les lépreux de la léproserie de la Madeleine de Rougemontier (*de rubeo monasterio*), au doyenné de Pont-Audemer, aujourd'hui diocèse d'Evreux, recevaient annuellement deux muids d'avoine sur la dîme due au roi d'Angleterre, duc de Normandie, dans la forêt des Essarts.

186. ROUVRAY (LÉPROSERIE DU).

Le prieuré léproserie du Rouvray, assis dans le doyenné de Ry, diocèse de Rouen, fut annexé aux Mathurins du Rouvray, après la cessation du fléau de la lèpre.

187. RUGLES (LÉPROSERIE DE).

Nous trouvons dans les grands rôles de l'Echiquier de Normandie, que les lépreux de Rugles avaient le droit de prendre, pour leur chauffage, tout le bois mort de la forêt de Bréteuil.

188. RUPIERE (MALADERIE DE).

La maladerie de St.-Denis-de-Rupière, assise dans le doyenné de Troarn, diocèse de Bayeux, dont l'existence nous a été signalée par M. l'abbé De La Rue (pag. 187 de son 2e. vol.), fut fondée vers l'an 1101, par Engelbert de Rupière, alors seigneur de cette paroisse.

189. SALE (LÉPROSERIE DE LA).

L'ancienne chapelle de la léproserie de Notre-Dame-de-La-Sale, assise

en la paroisse de Montagu, près Valognes, diocèse de Coutances, fut donnée, vers l'an 1214, au prieuré de Graville, par Philippe ou Philippine de la Roche-Mabile, dite dame d'Alençon, qui avait reçu le fief de Montagu, lors de son mariage avec Robert de Mallet, seigneur de Graville; elle tenait ce fief, sous le titre d'Alençon, à charge du service de deux chevaliers et demi.

190. SAMSON (LÉPROSERIE DE St.).

L'hôpital léproserie de la Madeleine des Saulx (*alias Beatæ Mariæ de Salcibus*), était assis à St.-Samson, en Auge. Il fut fondé en 1213, par Robert Fitz-Erneiz, baron de Thury, dont les biens passèrent, par les femmes, dans la maison de Tournebu. En 1404, l'un de ses descendants, Richard de Tournebu, de concert avec l'abbé de Troarn, jugea à propos de convertir cet hôpital en un prieuré, dont il se réserva le droit d'en nommer le prieur, sur la présentation de deux religieux de Troarn, à lui faite par l'abbé de ce monastère. Néanmoins il parait évident que la nouvelle érection, faite par Richard de Tournebu, n'eut lieu qu'après la mort et contre la volonté de son frère Girard, qui avait donné 200 écus d'or, à l'abbé de Troarn, pour ériger en prieuré la chapelle de St.-Rémy de Folletot et non celle de St.-Samson, qui, en 1400, portait encore le nom d'ancien hôpital des lépreux de St.-Samson. Ce prieuré était déjà fort riche, comme on peut le voir par l'aveu que l'abbé de Troarn rendit, en 1445, au roi d'Angleterre Henri VI, dans lequel il dit : « En la vicomté d'Auge, nous avons ung prioufé et hospital, assis à « St.-Samson en Auge, avec ses appartenances. Item, à cause dudit « hospital, avons un fief noble, assis en la paroisse de Macié, en la vi- « comté d'Exmes, etc. »

191. SAP (LÉPROSERIE DU).

La chapelle léproserie de la Madeleine du Sap, dans le diocèse de Lisieux, doyenné d'Orbec, fut réunie à l'hôpital de cette dernière ville, en vertu de lettres patentes du Roi, datées du 13 janvier 1696. Suivant le pouillé de Lisieux, publié par M. Le Prévost, elle était en 1652 à la nomination du seigneur de la Fontaine.

192. SCOLASSE (MALADERIE DE Ste.).

La maladerie de Ste.-Scolasse-sur-Sarthe, au doyenné d'Alençon, diocèse de Séez, faisait partie du domaine de cette riche seigneurie; qui fut donnée, vers l'an 1202, par Philippe-Auguste, à Garin de Glapion, grand sénéchal de Normandie, pour le récompenser d'avoir abandonné le parti du roi, Jean d'Angleterre.

193. SÉEZ (LÉPROSERIE DE).

L'ancienne chapelle léproserie de Séez, dépendante du prieuré St.-Nicolas de cette ville, paraît avoir été fondée par Arnulf, l'un des fils de Robert de Belesme, 2e. du nom.

194. SYLVAIN (LÉPROSERIE DE St.).

La léproserie de St.-Silvain ou St.-Sylvain, au diocèse de Bayeux, paraît avoir été fondée, ou du moins richement dotée, par un sieur Gilles, dit le Lépreux; elle dépendait de l'abbaye d'Almenèches. Cette léproserie jouissait de diverses redevances, etc.

195. SIMÉON (LÉPROSERIE DE St.).

L'existence de la léproserie de St.-Siméon-en-Passay, au diocèse d'Avranches, nous est révélée par un acte capitulaire du prieuré du Plessis-Grimoult, daté de l'an 1243, par lequel il fut enjoint à Raoul de Vaussy, prêtre séculier, de prendre l'habit religieux, ou de vider la chapelle de la léproserie de St.-Siméon, parce qu'elle ne pouvait être gouvernée que par un religieux du prieuré du Plessis.

196. SIMÉON (LÉPROSERIE DE St.).

La chapelle de St.-Siméon, assise au bas du plateau de Notre-Dame-de-Grâce, sur le territoire de Honfleur, diocèse de Bayeux, paraît avoir été primitivement une léproserie.

197. TASSILLY (LÉPROSERIE DE).

Nous ne connaissons la léproserie de Tassilly que d'après une charte, datée de l'an 1203, par laquelle Henri et Hugues Des Loges, frères, donnèrent aux chanoines de St.-Jean de Falaise, dans la paroisse de Tassilly, deux pièces de terre dont l'une était assise près du chemin d'Epaney, et l'autre près de *la maison des lépreux de Tassilly.*

198. THAN (LÉPROSERIE DE).

La chapelle léproserie de Than, qui est encore parfaitement conservée, fut fondée par les seigneurs de la baronnie de Than, vers le milieu du XIIe. siècle; elle faisait partie de la prébende de ce nom, dans la cathédrale de Bayeux. Non-seulement cette chapelle, assise sur le bord de la petite rivière de la Müe qui entoure l'ancienne église de Than, donne et confirme aujourd'hui les descriptions qui nous restent de ces établissements sanitaires; mais encore son cimetière vient ajouter de nouveaux faits historiques, touchant le lépreux rejeté de la société vivant et mort. Ce champ de repos était placé près de la chapelle, sur un petit plateau dont les eaux pluviales mirent à nu les cercueils en pierre des lépreux, ce qui permit d'en explorer sept ou huit dont les couvercles n'avaient pas été brisés par le coutre de la charrue du fermier. Cette exploration fit reconnaître que, contre l'usage ordinaire, tous les squelettes de ces lépreux étaient retournés la face contre la terre, circonstance qui ne peut s'expliquer que par l'horreur qu'inspirait alors le lépreux.

199. THOMAS-L'ABBATU (MALADERIE DE S^{t}.).

La maladerie de St.-Thomas-l'Abbatu, ou plutôt le réclusage de ce lieu cité dans la note de l'abbé De La Rue, p. 187, nous est aussi signalé par un acte du tabellionage de Caen, daté du 15 septembre 1500, par lequel Guillaume Desprez, prêtre, demeurant au réclusage de St.-Thomas, vend et cède à cette maladerie un jardin assis à Hérouville-St.-Clair.

200. THORIGNY (MALADERIE DE).

Suivant le pouillé de Bayeux, la chapelle de la maladerie de St.-Amand

de Thorigny était à la nomination des nobles, bourgeois et paroissiens de ce bourg.

201. THURY (LÉPROSERIE DE).

La léproserie de Ste.-Marie de Thury (Harcourt) était assise dans le doyenné de Cinglais, diocèse de Bayeux. Un mandement, sans date, de Henri, évêque de ce diocèse, annonce aux fidèles qu'il a fait faire un cimetière près la chapelle Ste.-Marie-de-Thury, qu'il a destiné aux lépreux, et dans lequel les lépreux seuls peuvent être enterrés, nonobstant le consentement ou la volonté des religieux de Fontenay, qui tenteraient d'y inhumer d'autres personnes.

202. TILLEUL (MALADERIE DU).

La maladerie du Tilleul ou Teilleul, assise dans le diocèse d'Avranches, ne nous est connue que par une réclame, faite en 1336, par les trésoriers de St.-Patrice-de-Buays, envers le prieuré du Plessis-Grimoult, au sujet du produit du minage des blés vendus à la foire de Ste.-Anne-de-Buays, dont le droit leur était acquis lorsqu'il ne se trouvait point de malades en la maladerie du Tilleul.

203. TINCHEBRAY (LÉPROSERIE DE).

Suivant les grands rôles de l'Echiquier de Normandie, les lépreux de St.-Moutier de Tinchebray, au diocèse de Séez, jouissaient de certains droits sur le four banal de cette ville, en vertu de l'aumône établie par bref du roi d'Anglererre.

204. TORP (LÉPROSERIE DU).

La chapelle léproserie de Ste.-Marie du Torp, assise en ladite paroisse, au diocèse de Bayeux, paraît avoir été fondée par Jean de Billie, en 1393.

205. TORVILLE alias TOURVILLE (LÉPROSERIE DE).

Suivant les grands rôles de l'Echiquier de Normandie, les lépreux de

Tourville, au diocèse de Bayeux recevaient annuellement 20 sols sur l'aumône établie.

206. VAL-BRIANT (LÉPROSERIE DU).

La chapelle léproserie du Val-Briant, assise dans la paroisse de Fontaine-Henry, au diocèse de Bayeux, ne nous est connue que par un acte particulier, daté de l'an 1416, portant que maître Pierre Duverny, était alors chapelain de la léproserie du Val-Briant.

207. VALEMONT (MALADERIE DE).

Nous lisons dans la visite faite à l'abbaye de Valemont, le 4 des ides de septembre, par l'archevêque Eudes Rigauld, que cette abbaye distribuait ses aumônes à tous venants, trois fois par semaine, et les autres jours aux lépreux dudit lieu.

208. VALERY (LÉPROSERIE DE S^{t}).

Il paraît que l'ancienne chapelle de St.-Valery, assise dans l'exemption de l'abbaye de Fécamp, diocèse de Rouen, fut primitivement une léproserie ; mais nous ne possédons que des documents fort imparfaits sur cet hospice.

209. VARAVILLE (HÔPITAL LÉPROSERIE DE).

L'existence qui nous a été signalée par M. l'abbé De La Rue (vol. 2, p. 374), de l'hôpital léproserie de Varaville, au doyenné de Troarn, diocèse de Bayeux, nous est en outre confirmée par une charte de l'an 1220, insérée dans le cartulaire de Troarn, par laquelle Hugues Bottevilain, chevalier, fonda, dans la paroisse de Varaville, un cimetière et un hospice, sous le vocable de St.-Jean l'évangéliste, avec le consentement de l'abbé et des religieux de Troarn ; à cet effet, il assura sur ses biens certaines redevances en pure et perpétuelle aumône, pour le vivre et le vestiaire du religieux qui desservirait cet hospice.

210. VAUDREUIL (LÉPROSERIE DE).

Les grands rôles de l'Echiquier de Normandie, de l'an 1184, font

connaître que les lépreux de Vaudreuil percevaient, annuellement, 4 liv. 2 sols, sur l'aumône établie par le duc roi d'Angleterre, et que le chapelain de cette léproserie recevait en outre 6 livres 14 sols sur cette même aumône.

211. VERNEUIL (LÉPROSERIE DE).

Les mêmes rôles Normands nous font également connaître que les lépreux de Verneuil, au diocèse d'Evreux, jouissaient de franc-pasnage de 30 porcs dans les forêts du Roi.

212. VEULLES (LÉPROSERIE DE).

Suivant le nouveau pouillé de Rouen, la chapelle léproserie de Veulles faisait partie de l'exemption des bénéfices dont l'abbaye de Fécamp jouissait dans ce diocèse.

213. VIEUX-FUMÉ (LÉPROSERIE DE).

Nous trouvons, parmi les chartres de l'abbaye de Jumièges qui existent encore dans les archives du Calvados, un acte daté de l'an 1305, par lequel un Raoul Gonfroy, vend à Guillaume Cotereau, clerc, une rente d'orge, à prendre sur une masure assise au val de la léproserie de la paroisse de Vieux-Fumé, dans le diocèse de Bayeux.

214. VIEVRES (LÉPROSERIE DE).

La grande carte de Cassini nous fait connaître une petite chapelle appelée la croix Ste.-Anne, qui est assise entre les deux paroisses de St.-Grégoire et de St.-Georges de Vièvres, mais dont il n'est pas fait mention dans l'ancien pouillé de Lisieux ; nous présumons qu'elle fut primitivement occupée par des lépreux, avant sa réunion à l'une des églises précédentes.

215. VIGOR-DES-MESERETZ (MALADERIE DE St.).

Suivant un petit registre manuscrit des cens et rentes de la terre de St.-Vigor-des-Meseretz, une maison maladerie destinée aux lépreux de

cette paroisse, aurait été donnée, avec la dîme de l'église dudit lieu, à l'abbaye du Plessis-Grimoult, par Philippine de Rosel, fille de Hugues de Clinchamps, seigneur de Rosel.

216. VILLERS-BOCAGE (MALADERIE DE).

Dans un aveu rendu au Roi, en 1577, par Renée de l'Epinay, dame de Villers-Bocage, on voit qu'elle était chargée du service d'un chevalier à l'ost du roi et de 10 livres de rentes pour la maladerie de Villers.

217. VILLERS-CANIVET (LÉPROSERIE DE).

Raoul Maynard vend, en 1244, à Raoul d'Aché de Falaise, un jardin, situé à Villers-Canivet, jouxte la maison des lépreux, sur le chemin du Roi (archives du Calvados, vol. 2., p. 314).

218. VILLONS (MALADERIE DE).

L'existence de la maladerie de Villons-les-Buissons, près Caen, ne nous est connue que par la note de M. l'abbé De La Rue (vol. 2, p. 187 de ses Essais historiques sur Caen).

219. YVRANDE (LÉPROSERIE D').

Par une charte sans date, mais évidemment de la fin du XIIe. siècle, Guillaume, évêque du Mans, déclare que la maison des lépreux d'Yvrande, bâtie et dotée par Guillaume de Tracy, n'étant plus occupée par des lépreux, ce dernier la donna à son frère, Alain de Tracy, clerc, sur la demande qui lui en fut faite par le Roi Henri II. Mais ajoute le prélat, Alain de Tracy n'ayant pas accepté cette donation, il la remit entre mes mains et j'en fis don à l'église de St^e.-Marie-d'Yvrande.

